

5 — Comptes consolidés 2024 RFA

5.1	Comptes de résultat consolidé comparés	286
5.2	État du résultat global consolidé	287
5.3	Bilans consolidés comparés	288
5.4	Tableaux des variations des capitaux propres consolidés	289
5.5	Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés	291
5.6	Notes annexes aux comptes consolidés <small>CSRD</small>	292
5.7	Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2024	343
5.7.1	Sociétés consolidées par intégration globale	343
5.7.2	Sociétés consolidées par mise en équivalence	347
5.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	347

RFA Informations faisant partie du Rapport Financier Annuel.

CSRD Paragraphes comprenant des informations du Rapport de durabilité.

L'Oréal S.A. est une Société française, dont le siège se trouve en France. Elle exerce une fonction de holding et de coordination stratégique, notamment sur les marques, ainsi que de R&I et Tech pour le Groupe L'Oréal dans le monde. En parallèle, elle a exercé une activité commerciale jusqu'à la filialisation de cette activité le 1^{er} juillet 2023 aux sociétés L'Oréal France et L'Oréal International Distribution, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023 dans ses 19^e et 20^e résolutions.

Les filiales développent l'activité du Groupe dans leur pays ou territoire(s) d'implantation, en domestique ou à l'export. À ce titre, elles déterminent la stratégie de développement propre à leur(s) marché(s), font les choix les plus adaptés en termes de cibles consommateurs et circuits de distribution, fabriquent ou font fabriquer les produits, et commercialisent les marques qu'elles décident d'exploiter sur leur(s) marché(s).

La quasi-totalité des filiales est rattachée à L'Oréal S.A. avec un pourcentage de détention ou de contrôle de 100 % ou avoisinant.

Les comptes détaillés dans ce chapitre présentent les résultats du Groupe L'Oréal dans leur intégralité, toutes filiales confondues.

Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés a été intégré à la fin de ce chapitre.

5.1 Comptes de résultat consolidé comparés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2024	2023	2022
Chiffre d'affaires	3.1	43 486,8	41 182,5	38 260,6
Coût des ventes		-11 227,0	-10 767,0	-10 577,4
Marge brute		32 259,8	30 415,5	27 683,3
Frais de Recherche et Innovation		-1 354,7	-1 288,9	-1 138,6
Frais publi-promotionnels		-14 008,9	-13 356,6	-12 059,0
Frais commerciaux et administratifs		-8 208,7	-7 626,7	-7 028,8
Résultat d'exploitation	3.1	8 687,5	8 143,3	7 456,9
Autres produits et charges	4	-437,7	-449,9	-241,5
Résultat opérationnel		8 249,8	7 693,4	7 215,4
Coût de l'endettement financier brut		-373,4	-226,7	-70,4
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		148,7	162,1	69,8
Coût de l'endettement financier net		-224,7	-64,6	-0,6
Autres produits et charges financiers	9.4	-36,7	-48,8	-72,3
Dividendes Sanofi		444,5	420,9	468,2
Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence		8 432,9	8 001,0	7 610,6
Impôts sur les résultats	6	-2 015,1	-1 810,6	-1 899,4
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-1,3	0,2	1,4
Résultat net		6 416,5	6 190,5	5 712,6
Dont :				
• part du groupe		6 408,7	6 184,0	5 706,6
• part des minoritaires		7,8	6,5	6,0
Résultat net par action part du groupe (en euros)	11.4	11,99	11,55	10,65
Résultat net dilué par action part du groupe (en euros)	11.4	11,95	11,52	10,61
Résultat net par action hors éléments non récurrents part du groupe (en euros)	11.4	12,70	12,11	11,30
Résultat net dilué par action hors éléments non récurrents part du groupe (en euros)	11.4	12,66	12,08	11,26

5.2 État du résultat global consolidé

En millions d'euros	Notes	2024	2023	2022
Résultat net consolidé de l'exercice		6 416,5	6 190,5	5 712,6
Couverture des flux de trésorerie		-77,1	-137,3	288,5
Réserves de conversion		260,6	-425,8	195,1
Impôt sur les éléments recyclables ⁽¹⁾		4,1	22,7	-58,0
Éléments recyclables en résultat		187,7	-540,3	425,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global	9.3	1 144,9	-76,3	152,1
Gains et pertes actuariels	11.3	154,2	-119,3	395,6
Impôt sur les éléments non recyclables ⁽¹⁾		-72,5	28,9	-111,5
Éléments non recyclables en résultat		1 226,6	-166,7	436,2
Autres éléments du résultat global		1 414,3	-707,0	861,8
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		7 830,8	5 483,6	6 574,4
Dont :				
• part du groupe		7 823,2	5 477,7	6 567,6
• part des minoritaires		7,5	5,9	6,8

(1) L'effet d'impôt se décline comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Couverture des flux de trésorerie	4,1	22,7	-58,0
Éléments recyclables en résultat	4,1	22,7	-58,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global	-33,3	-1,3	-6,1
Gains et pertes actuariels	-39,2	30,2	-105,5
Éléments non recyclables en résultat	-72,5	28,9	-111,5
TOTAL	-68,3	51,6	-169,5

5.3 Bilans consolidés comparés

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Actifs non courants		39 879,9	35 529,7	32 794,5
Écarts d'acquisition	7.1	13 382,0	13 102,6	11 717,7
Autres immobilisations incorporelles	7.2	4 594,8	4 287,1	3 640,1
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	3.2	1 763,2	1 692,4	1 482,7
Immobilisations corporelles	3.2	4 202,0	3 867,7	3 481,7
Actifs financiers non courants	9.3	14 838,1	11 631,6	11 652,8
Titres mis en équivalence	8	126,4	27,0	18,4
Impôts différés actifs	6.3	973,3	921,2	801,1
Actifs courants		16 473,5	16 325,4	14 049,6
Stocks	3.3	4 630,1	4 482,4	4 079,4
Créances clients	3.3	5 601,8	5 092,7	4 755,5
Autres actifs courants	3.3	1 955,3	2 270,6	2 423,2
Impôts sur les bénéfices		234,1	191,6	173,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.2	4 052,3	4 288,1	2 617,7
TOTAL		56 353,4	51 855,1	46 844,2

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux propres	11	33 137,8	29 081,6	27 186,5
Capital		106,9	106,9	107,0
Primes		3 444,3	3 370,2	3 368,7
Autres réserves		16 144,8	13 799,1	11 675,6
Autres éléments du résultat global		7 277,8	6 123,8	6 404,4
Réserves de conversion		-249,2	-509,6	-83,8
Actions auto-détenues		—	—	—
Résultat net part du groupe		6 408,7	6 184,0	5 706,6
Capitaux propres – part du groupe		33 133,3	29 074,3	27 178,5
Intérêts minoritaires		4,5	7,3	8,0
Passifs non courants		8 579,6	7 873,8	5 937,9
Provisions pour retraites et autres avantages	5.4	668,9	562,0	457,9
Provisions pour risques et charges	12.1	76,8	68,8	67,7
Passifs d'impôts non courants	6	224,3	255,7	275,6
Impôts différés passifs	6.3	964,5	846,6	905,6
Emprunts et dettes financières non courants	9.1	5 187,1	4 746,7	3 017,6
Dettes financières de location – part non courante	9.1	1 458,0	1 394,2	1 213,5
Passifs courants		14 636,0	14 899,7	13 719,6
Dettes fournisseurs		6 468,5	6 347,0	6 345,6
Provisions pour risques et charges	12.1	1 093,1	977,2	1 205,6
Autres passifs courants	3.4	4 949,6	4 816,1	4 484,6
Impôts sur les bénéfices		275,1	208,1	264,2
Emprunts et dettes financières courants	9.1	1 381,3	2 091,5	1 012,8
Dettes financières de location – part courante	9.1	468,6	459,8	407,0
TOTAL		56 353,4	51 855,1	46 844,2

5.4 Tableaux des variations des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat ⁽¹⁾	Autres éléments du résultat global	Actions auto- détenues	Réserves de con- version	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2021	535 412 360	111,5	3 265,6	23 689,3	5 738,6	-8 940,2	-279,1	23 585,7	6,9	23 592,6
Impact de l'application de la décision IFRIC sur les contrats SaaS				-151,2				-151,2		-151,2
Situation au 01.01.2022⁽¹⁾	535 412 360	111,5	3 265,6	23 538,1	5 738,6	-8 940,2	-279,1	23 434,5	6,9	23 441,4
Résultat net consolidé de l'exercice				5 706,6				5 706,6	6,0	5 712,6
Couverture des flux de trésorerie					229,7			229,7	0,8	230,5
Réserves de conversion							195,3	195,3	-0,2	195,1
Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat					229,7		195,3	425,0	0,6	425,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global					146,1			146,1		146,1
Gains et pertes actuariels					290,0			290,0	0,1	290,1
Autres éléments du résultat global et non recyclables en résultat					436,1			436,1	0,1	436,2
Résultat global consolidé				5 706,6	665,8		195,3	6 567,6	6,8	6 574,4
Augmentation de capital	1 317 073	0,3	103,1	-0,2				103,2		103,2
Annulation d'actions auto-détenues		-4,8		-9 437,7		9 442,5		—		—
Dividendes versés (hors actions propres)				-2 601,2				-2 601,2	-4,4	-2 605,6
Rémunérations payées en actions				169,0				169,0		169,0
Variations nettes des titres L'Oréal auto-détenus	-1 542 871					-502,3		-502,3		-502,3
Variations de périmètre								—		—
Autres variations ⁽¹⁾				7,6		—		7,6	-1,2	6,4
Situation au 31.12.2022	535 186 562	107,0	3 368,7	17 382,2	6 404,4	—	-83,8	27 178,5	8,0	27 186,5
Résultat net consolidé de l'exercice				6 184,0				6 184,0	6,5	6 190,5
Couverture des flux de trésorerie					-113,9			-113,9	-0,6	-114,5
Réserves de conversion							-425,9	-425,9	0,1	-425,8
Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat					-113,9		-425,9	-539,8	-0,6	-540,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global					-77,5			-77,5		-77,5
Gains et pertes actuariels					-89,2			-89,2		-89,2
Autres éléments du résultat global et non recyclables en résultat					-166,7			-166,7	—	-166,7
Résultat global consolidé				6 184,0	-280,6		-425,9	5 477,6	5,9	5 483,6
Augmentation de capital	810 545	0,2	1,5	—				1,7		1,7
Annulation d'actions auto-détenues		-0,3		-503,2		503,3		-0,2		-0,2
Dividendes versés (hors actions propres)				-3 248,4				-3 248,4	-6,2	-3 254,6
Rémunérations payées en actions				168,5				168,5		168,5
Variations nettes des titres L'Oréal auto-détenus	-1 271 632					-503,3		-503,3		-503,3
Variations de périmètre								—		—
Autres variations				-0,1				-0,1	-0,4	-0,6
Situation au 31.12.2023	534 725 475	106,9	3 370,2	19 983,1	6 123,8	—	-509,6	29 074,3	7,3	29 081,6

(1) Après prise en compte de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS.

5 – Comptes consolidés 2024

Tableaux des variations des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Actions auto- détenues	Réserves de con- version	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2023	534 725 475	106,9	3 370,2	19 983,1	6 123,8	—	-509,6	29 074,3	7,3	29 081,6
Résultat net consolidé de l'exercice				6 408,7				6 408,7	7,8	6 416,5
Couverture des flux de trésorerie					-72,5			-72,5	-0,4	-72,9
Réserves de conversion							260,4	260,4	0,2	260,6
Autres éléments du résultat global et recyclables en résultat					-72,5		260,4	187,9	-0,2	187,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global					1 111,6			1 111,6		1 111,6
Gains et pertes actuariels					115,0			115,0		115,0
Autres éléments du résultat global et non recyclables en résultat					1 226,6			1 226,6	—	1 226,6
Résultat global consolidé				6 408,7	1 154,1		260,4	7 823,2	7,5	7 830,8
Augmentation de capital	895 103	—	69,8					69,9		69,9
Annulation d'actions auto-détenues		-0,1		-497,4		497,5		—		—
Dividendes versés (hors actions propres)				-3 565,1				-3 565,1	-7,1	-3 572,1
Rémunérations payées en actions				239,1				239,1		239,1
Variations nettes des titres L'Oréal auto-détenus	-1 308 557					-497,5		-497,5		-497,5
Variations de périmètre								—		—
Autres variations			4,3	-14,9				-10,6	-3,2	-13,8
SITUATION AU 31.12.2024	534 312 021	106,9	3 444,3	22 553,5	7 277,8	—	-249,2	33 133,3	4,5	33 137,8

5.5 Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2024	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net part du groupe		6 408,7	6 184,0	5 706,6
Intérêts minoritaires		7,8	6,5	6,0
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
• amortissements, provisions et passifs d'impôts non courants ⁽¹⁾		1 855,3	1 715,0	1 536,1
• variation des impôts différés	6.1	-37,4	-95,3	-96,5
• charge de rémunération des plans d'actions gratuites	5.5	239,1	168,5	169,0
• plus ou moins-values de cessions d'actifs		15,2	6,9	7,6
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie		21,1	14,1	-38,7
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus		2,9	-0,2	-0,5
Marge brute d'auto-financement		8 512,6	7 999,5	7 289,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽¹⁾	3.5	-226,6	-394,9	-1 011,3
Flux de trésorerie générés par l'activité (A) ⁽²⁾		8 286,0	7 604,6	6 278,3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 641,7	-1 488,7	-1 343,2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		13,6	12,8	9,2
Variation des autres actifs financiers (y compris les titres non consolidés)		-1 927,0	-170,7	-142,8
Incidence des variations de périmètre	2.2	-148,9	-2 497,2	-746,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-3 703,9	-4 143,7	-2 223,8
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés		-3 614,9	-3 425,6	-2 689,9
Augmentation de capital de la société mère		69,9	1,5	103,2
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres		-497,5	-503,3	-502,3
Rachat d'intérêts minoritaires		-13,9	—	—
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme		-1 775,9	-823,7	-3 563,8
Émission d'emprunts à long terme		1 529,4	3 567,1	3 019,9
Remboursement d'emprunts à long terme		-7,9	—	—
Remboursement de la dette de location		-474,3	-430,6	-446,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		-4 785,1	-1 614,6	-4 079,9
Incidence des variations de cours des devises et de juste valeur (D)		-32,8	-175,9	-70,7
Variation de trésorerie (A+B+C+D)		-235,8	1 670,4	-96,1
Trésorerie d'ouverture (E)		4 288,1	2 617,7	2 713,8
TRÉSORERIE DE CLÔTURE (A+B+C+D+E)	9.2	4 052,3	4 288,1	2 617,7

(1) Suite au dénouement en 2023 du litige avec l'Autorité de la Concurrence France, la reprise de provision et l'extourne de la créance pour un même montant de 189,5 millions d'euros ont été présentées dans les opérations sans incidence sur la trésorerie.

(2) Dont :

<i>En millions d'euros</i>	2024	2023	2022
Impôts sur les résultats payés	2 024,4	1 995,7	2 098,7
Intérêts payés (hors intérêts payés sur dettes de location)	323,1	184,9	28,4
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	447,6	423,6	471,8
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	611,7	539,2	570,3
dont Intérêts payés sur dettes de location	58,9	43,8	38,1

5.6 Notes annexes aux comptes consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	292	Note 10	Instruments dérivés et exposition aux risques de marché	327
Note 2	Principaux événements de la période	293	Note 11	Capitaux propres – Résultat par action	331
Note 3	Éléments relatifs à l'exploitation – Information sectorielle	294	Note 12	Provisions pour risques et charges – Passifs éventuels et litiges en cours significatifs	336
Note 4	Autres produits et charges opérationnels	302	Note 13	Développement durable et climat	339
Note 5	Effectifs, frais de personnel et avantages au personnel CSR	303	Note 14	Engagements hors bilan	340
Note 6	Impôts sur les résultats	310	Note 15	Transactions entre parties liées	340
Note 7	Actifs incorporels	312	Note 16	Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	341
Note 8	Titres mis en équivalence	321	Note 17	Événements post-clôture	342
Note 9	Actifs et passifs financiers – Coût de l'endettement	322			

Note 1 Principes comptables

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le Groupe »), qui sont publiés au titre de l'exercice 2024, sont établis conformément au référentiel IFRS, *International Financial Reporting Standards*, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration a arrêté le 6 février 2025 les états financiers consolidés au 31 décembre 2024. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 29 avril 2025.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2024.

Instaurée par l'OCDE et transposée en décembre 2023 en France, la réforme fiscale mondiale Pilier 2 vise à établir une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 % et est applicable à compter de l'exercice 2024. Après analyses des textes en l'état des réglementations actuelles et de leurs conséquences, l'impact financier de cette réforme est non significatif, du fait notamment de la cohérence entre l'empreinte fiscale du Groupe avec son empreinte opérationnelle et géographique.

En mai 2023, l'IASB a modifié IAS 12 *Impôts sur le résultat* en introduisant une exception temporaire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la réforme Pilier 2. L'Union européenne a adopté ces modifications le 9 novembre 2023. Le Groupe applique cette exception depuis le 31 décembre 2023.

1.1 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'estimation des montants portés en réduction du chiffre d'affaires, les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, la durée des baux, les provisions, les passifs d'impôts non courants, les engagements de retraite et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque sujet.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du Groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par mise en équivalence conformément à IFRS 11.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste *Réserves de conversion*, pour la part revenant au Groupe et au poste *Intérêts minoritaires*, pour la part revenant aux tiers.

1.4 Évaluation des écarts d'acquisition en devises

Les écarts d'acquisition dégagés sur des sociétés étrangères sont considérés comme des actifs et passifs de la société étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité et convertis au cours de clôture. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 ont été conservés en euros.

Note 2 Principaux événements de la période

2.1 Variations de périmètre

2.1.1 Année 2024

Prises de contrôle

Le 9 janvier 2024, L'Oréal a annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition de la totalité du capital de **Gjosa**, la société suisse pionnière dans le développement de la technologie de micronisation de l'eau. L'Oréal avait déjà réalisé un premier investissement minoritaire dans Gjosa en 2021 à hauteur de 15 % *via* son fonds de capital-risque, BOLD (Business Opportunities for L'Oréal Development).

Cette acquisition a été finalisée le 31 janvier 2024 et est désormais consolidée par Intégration globale.

L'Oréal a conclu le 31 octobre 2024 la finalisation de l'acquisition de 70 % d'un groupe de six cliniques esthétiques localisées en Chine. **YesSkin** est fondé par le Dr Song, dermatologue reconnu et influent en Chine. Les cliniques esthétiques proposent aux clients des injectables et des traitements par machines et réalisent un chiffre d'affaires de 126 millions de yuans (correspondant à 16 millions d'euros) en 2023.

Cette acquisition est consolidée par intégration globale.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à 77,1 millions d'euros. Le montant total de l'écart d'acquisition résultant de ces acquisitions et des autres actifs incorporels s'établit provisoirement à 90,3 millions d'euros.

Participation mise en équivalence

Au cours du troisième trimestre 2024, L'Oréal a finalisé l'acquisition d'une participation minoritaire dans **Amouage SAOC**, la maison de haute parfumerie basée à Oman, fondée en 1983 et contrôlée par SABCO Group LLC.

2.1.2 Année 2023

Prises de contrôle

Le 3 avril, L'Oréal a annoncé la signature d'un accord avec **Natura & Co** pour l'acquisition d'**Aēsop**, la marque australienne de cosmétiques de luxe, pour un montant de 2,6 milliards de dollars. Fondée en 1987, Aēsop est une marque iconique de produits pour la peau, les cheveux et le corps, disponible dans les boutiques haut de gamme, les espaces beauté et les hôtels de luxe du monde entier. Aēsop est distribuée en ligne et dans environ 400 points de vente exclusifs en Amérique, en Europe, en Australie et en Asie, avec une présence naissante en Chine où le premier magasin a ouvert ses portes en 2022.

Cette acquisition a été finalisée le 30 août 2023 et est consolidée par intégration globale.

L'impact de cette acquisition sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation en année pleine 2023 est de 557,5 millions d'euros et 13,1 millions d'euros.

L'affectation définitive du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition de 1 784,3 millions d'euros et se présente comme suit :

En millions d'euros	Juste valeur à la date d'acquisition
Actifs incorporels ⁽¹⁾	577,0
Autres actifs	428,4
Trésorerie	74,8
Autres passifs	- 513,4
Actif net d'Aēsop	566,8
Écart d'acquisition	1 784,3
PRIX D'ACQUISITION	2 351,1

(1) Dont 521,8 millions d'euros de marque et 54,9 millions d'euros d'actif technologique.

Le 4 décembre 2023, L'Oréal a finalisé l'acquisition de **Lactobio**, société à la pointe de la recherche sur les probiotiques et le microbiome, basée à Copenhague (Danemark). Cette acquisition vient consolider 20 ans de recherche avancée sur le microbiome, et permet à L'Oréal d'approfondir sa connaissance des micro-organismes vivant à la surface de la peau et de renforcer son leadership dans ce domaine. Grâce à l'expertise du microbiome et à l'important portefeuille de brevets de Lactobio, elle ouvre également de nouvelles opportunités de développement de solutions cosmétiques sûres et efficaces à partir de bactéries vivantes.

Le coût de ces acquisitions s'établit à 2 401,5 millions d'euros. Le montant total de l'écart d'acquisition résultant de ces acquisitions et des autres actifs incorporels s'établit à 2 411,9 millions d'euros.

2.1.3 Année 2022

Prise de contrôle

Le 23 septembre 2022, L'Oréal a signé un accord en vue de l'acquisition de **Skinbetter Science**, marque américaine de soin de la peau à la pointe de la recherche dermatologique, recommandée par les professionnels de santé pour l'efficacité de ses ingrédients brevetés ainsi que l'ultra sensorialité et la richesse de ses textures.

Skinbetter Science a été fondée en 2016 par Jonah Shacknai, Justin Smith et Seth Rodner, professionnels de l'industrie pharmaceutique. La croissance de la marque est l'une des plus fortes parmi celles de soin prescrites aux États-Unis. Skinbetter Science, réputée pour ses formulations innovantes, intègre des actifs de pointe destinés aussi bien aux soins anti-âge, hydratants, nettoyants et exfoliants, qu'à la protection solaire et aux peelings. Fondées sur la connaissance approfondie en dermatologie et en chimie, ces formulations innovantes sont étayées par des essais cliniques dirigés par des professionnels membres de l'*American Board of Dermatology*.

Les produits Skinbetter Science sont essentiellement prescrits par un réseau composé des meilleurs dermatologues, chirurgiens plastique et médecins esthétique aux États-Unis et distribués par une équipe médicale répartie sur tout le territoire.

L'équipe dirigeante actuelle continuera de gérer l'activité, depuis le siège social installé en Arizona, sous la supervision de la présidente de la Division Beauté Dermatologique de L'Oréal USA.

Cette acquisition a été finalisée le 14 octobre 2022 et est consolidée par intégration globale.

Le coût de cette acquisition s'établit à 857,7 millions d'euros. Le montant total de l'écart d'acquisition résultant de cette acquisition et des autres actifs incorporels s'établit à 833,1 millions d'euros.

L'impact de cette acquisition sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation en année pleine 2022 est de 105,9 millions d'euros et 18,7 millions d'euros.

2.2 Incidences des variations de périmètre dans le tableau de flux de trésorerie

Pour 2024, elles concernent essentiellement les acquisitions de Gjosa, YesSkin et d'Amouage.

Pour 2023, elles concernent essentiellement l'acquisition de Aēsop.

Pour 2022, elles concernent l'acquisition de Skinbetter Science.

2.3 Autres faits marquants

Le Groupe a annoncé le 5 août 2024 avoir pris une participation de 10 % dans Galderma Group AG pour un montant de 1,8 milliard d'euros, le leader mondial exclusivement dédié à la dermatologie et l'un des plus grands acteurs mondiaux dans le domaine de l'esthétique injectable. En outre, L'Oréal et Galderma ont convenu de travailler à la mise en place d'un partenariat scientifique stratégique qui permettra de tirer parti de l'expertise incontestée des deux entreprises : celle de Galderma à travers une vaste gamme de solutions dermatologiques, et celle de L'Oréal en matière de biologie de la peau, d'outils de diagnostic et de méthodes d'évaluation.

Cette acquisition est traitée en *Actifs financiers non courants* (note 9.3).

Cette opération a été financée via l'émission d'un emprunt obligatoire à hauteur 1,25 milliard d'euros et le résiduel par trésorerie disponible du Groupe.

Note 3 Éléments relatifs à l'exploitation - Information sectorielle

Principes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que le contrôle des biens a été transféré au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires : la prestation n'est pas séparable de l'opération de vente du produit ou il n'est pas possible d'estimer raisonnablement la juste valeur du coût de la prestation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, en se basant notamment sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Coût des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus, les coûts de distribution des produits aux clients y compris les frais de transports et de livraison des marchandises vers les clients, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de dépôts, ainsi que les coûts de dépréciation des stocks et les redevances versées à des tiers.

Frais de recherche et innovation

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase d'innovation sont activées en *Immobilisations incorporelles* uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Compte tenu du nombre très important de projets d'innovation et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets, L'Oréal considère que certains critères d'activation ne sont dès lors pas remplis.

Frais publi-promotionnels

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Frais commerciaux et administratifs

Ils regroupent essentiellement les forces de vente et leur encadrement, les équipes marketing, les services administratifs ainsi que les frais généraux et les charges d'actions gratuites.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et innovation, des frais publi-promotionnels et des frais commerciaux et administratifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par des contrats de location sont comptabilisés à l'actif du bilan en *Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location*. La dette correspondante est inscrite au passif en *Dettes financières de location*.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10-40 ans
Matériels industriels	5-15 ans
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

Les amortissements et dépréciations sont présentés au compte de résultat selon la destination de l'immobilisation.

Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur résiduelle n'a été considérée à l'issue des durées d'utilité présentées ci-dessus.

Contrats de location

Tous les contrats de location sont comptabilisés suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif la dette locative (sommes des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation.

La durée de location correspond à la durée non résiliable de chaque contrat et inclut les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer notamment lorsque la durée d'utilisation prévue des agencements investis initialement ou en cours de vie du contrat est supérieure à la durée de vie contractuelle initiale. En cas d'options de résiliation selon un délai de préavis court, ces options n'ont pas été prises en compte dans l'appréciation de la durée des baux.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée prévue de location.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette locative correspond au taux annuel pour chaque contrat calculé à partir des taux zéro coupons obtenus par devise et par tranche de maturité, augmenté du *spread* de crédit du Groupe.

Lors de la comptabilisation initiale, il est constaté des impôts différés.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur chez L'Oréal tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client établi en fonction des statistiques passées dès l'initiation de la créance. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le Groupe.

Sauf exception lorsque les conditions locales ne le permettent pas, le Groupe a une couverture d'assurance sur ses filiales.

3.1 Information sectorielle

3.1.1 Informations par secteur d'activité

L'activité du Groupe est répartie entre quatre Divisions. Dans les marchés, chacune d'entre elles développe et valorise un ensemble de marques propres auprès des consommateurs :

- la Division des Produits Professionnels a pour mission d'offrir la beauté professionnelle à toutes et tous.

La Division s'appuie sur plus de 100 ans de connaissance et d'accompagnement du monde de la coiffure. Elle a construit un portefeuille de marques uniques (L'Oréal Professionnel, Kérastase, Redken, Matrix et PureOlogy) ;

- la Division des Produits Grand Public a pour mission de démocratiser le meilleur de la beauté.

La Division construit son développement autour de la dynamique de ses quatre grandes marques mondiales (L'Oréal Paris, Garnier, Maybelline New York et NYX Professional Makeup) et du déploiement de ses marques spécialisées ou régionales (Stylenanda, Essie, Mixa, etc.) ;

- la Division Luxe a pour mission de créer le meilleur de la beauté de luxe grâce à des innovations disruptives, des engagements qui ont du sens et des expériences mémorables.

La Division orchestre un portefeuille unique de marques prestigieuses : marques généralistes emblématiques, marques couture aspirationnelles et marques alternatives ou spécialisées (Lancôme, Yves Saint Laurent Beauté, Armani Beauty, Kiehl's, Helena Rubinstein, Aēsop, Biotherm, Valentino, Prada, Shu Uemura, IT Cosmetics, Mugler, Ralph Lauren, Urban Decay, Azzaro, Maison Margiela, Viktor&Rolf, Takami, etc.) ;

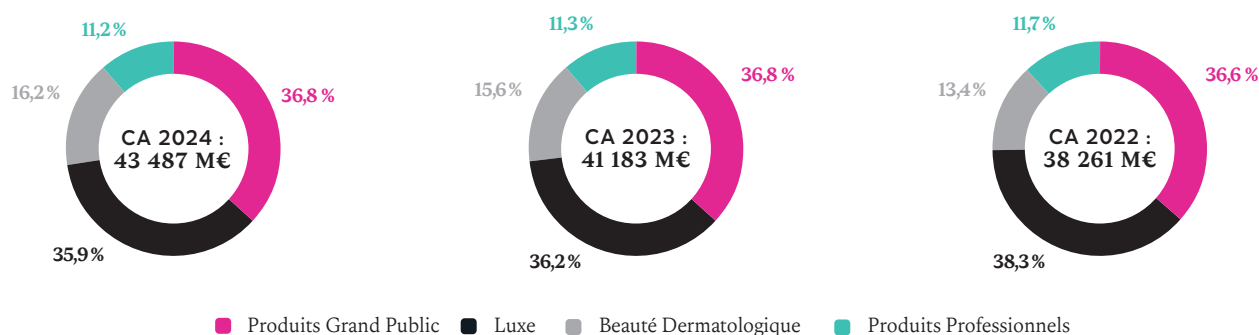
- la Division Beauté Dermatologique a pour mission d'apporter des solutions dermatologiques durables et qui changent la vie de tous.

Son portefeuille de marques très complémentaires (La Roche-Posay, CeraVe, Vichy, SkinCeuticals, Skinbetter Science, etc.) répond aux tendances majeures du soin de la peau et aux recommandations par des professionnels de santé.

Le « non alloué » correspond aux frais des Directions Fonctionnelles, de Recherche Fondamentale et aux charges d'actions gratuites non affectés aux Divisions. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du Groupe, telle que l'activité de réassurance.

La mesure de la performance de chaque Division est basée sur le résultat d'exploitation.

POIDS DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION SUR LES TROIS PÉRIODES



En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2024					
Produits Professionnels	4 886,2	1 086,2	3 960,6	134,9	225,3
Produits Grand Public	15 982,4	3 376,4	11 073,1	561,7	540,2
Luxe	15 591,1	3 469,7	12 865,4	430,4	566,5
Beauté Dermatologique	7 027,1	1 832,7	4 801,2	135,6	132,5
TOTAL DES DIVISIONS	43 486,8	9 765,0	32 700,4	1 262,5	1 464,5
Non alloué		- 1 077,5	1 999,1	397,2	273,8
GROUPE	43 486,8	8 687,5	34 699,5	1 659,7	1 738,2

(1) L'actif opérationnel comprend principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location, les clients, les stocks.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2023					
Produits Professionnels	4 653,9	1 005,3	3 704,8	121,7	183,8
Produits Grand Public	15 172,7	3 114,7	11 241,6	523,6	592,2
Luxe	14 924,0	3 331,8	12 584,0	428,6	559,7
Beauté Dermatologique	6 432,0	1 670,9	4 319,2	90,5	94,3
TOTAL DES DIVISIONS	41 182,5	9 122,7	31 849,6	1 164,4	1 430,0
Non alloué		- 979,4	1 222,9	341,4	191,2
GROUPE	41 182,5	8 143,3	33 072,5	1 505,8	1 621,2

(1) L'actif opérationnel comprend principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location, les clients, les stocks.

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
2022					
Produits Professionnels	4 476,8	953,6	3 512,0	110,1	161,9
Produits Grand Public	14 021,3	2 774,9	10 969,3	449,1	687,8
Luxe	14 638,1	3 350,4	9 925,2	359,6	518,4
Beauté Dermatologique	5 124,5	1 303,0	4 049,3	72,2	122,3
TOTAL DES DIVISIONS	38 260,6	8 381,9	28 455,8	990,9	1 490,4
Non alloué		- 925,1	1 234,8	351,0	210,9
GROUPE	38 260,6	7 456,9	29 690,5	1 341,9	1 701,3

(1) L'actif opérationnel comprend principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location, les clients, les stocks.

L'actif opérationnel se raccorde comme suit aux bilans 2024, 2023 et 2022 :

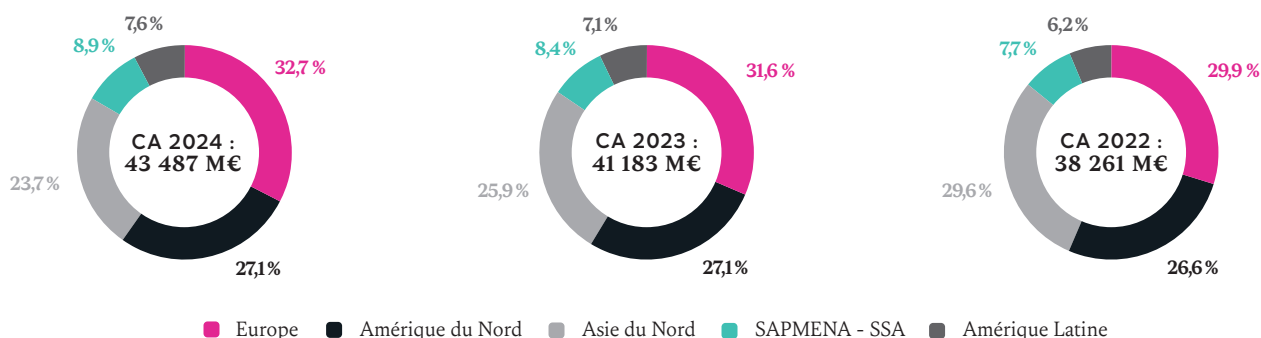
En millions d'euros	2024	2023	2022
Actif opérationnel	34 699,5	33 072,5	29 690,5
Actifs financiers non courants	14 838,1	11 631,6	11 652,8
Titres mis en équivalence	126,4	27,0	18,4
Impôts différés actifs	973,3	921,2	801,1
Autres éléments courants	1 663,8	1 914,7	2 063,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 052,3	4 288,1	2 617,7
Actif non ventilé	21 653,9	18 782,7	17 153,7
TOTAL ACTIF	56 353,4	51 855,1	46 844,2

3.1.2 Informations par zone géographique

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales.

3.1.2.1. Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

POIDS DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE SUR LES TROIS PÉRIODES



En millions d'euros	2024	Croissance (en %)			
		À données publiées	Hors effets monétaires	2023	2022
Europe	14 211,4	9,3 %	9,6 %	13 007,8	11 436,7
dont France ⁽¹⁾	3 161,0	3,2 %	3,2 %	3 063,3	2 727,5
Amérique du Nord	11 805,2	5,9 %	6,1 %	11 147,2	10 164,0
Asie du Nord	10 303,4	- 3,4 %	- 1,7 %	10 662,9	11 321,4
SAPMENA - SSA	3 863,0	12,0 %	14,0 %	3 447,7	2 962,4
Amérique Latine	3 303,9	13,3 %	20,0 %	2 916,9	2 376,2
GROUPE	43 486,8	5,6 %	6,8 %	41 182,5	38 260,6

(1) Correspond au chiffre d'affaires facturé depuis la France et intégrant du chiffre d'affaires à destination de pays européens.

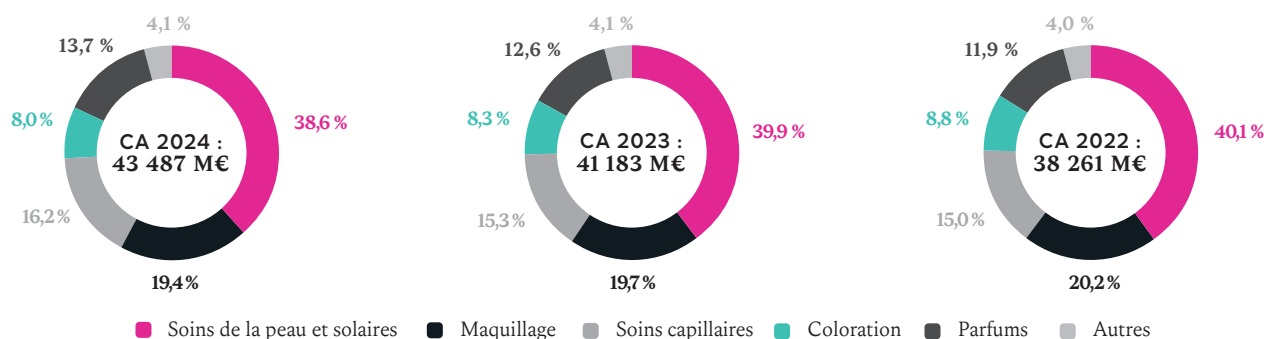
3.1.2.2. Ventilation de l'actif opérationnel et des investissements consolidés par zone géographique

En millions d'euros	2024		2023		2022	
	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels
Europe	13 560,6	523,0	13 621,9	494,2	12 531,6	423,0
Amérique du Nord	9 326,3	365,9	8 571,3	296,0	8 944,7	279,5
Asie du Nord	3 878,4	172,7	3 972,6	194,5	4 132,2	187,6
SAPMENA - SSA	4 136,2	129,1	3 829,1	97,9	1 306,1	51,5
Amérique Latine	1 798,8	71,8	1 854,8	81,7	1 541,2	49,2
Non alloué	1 999,1	397,2	1 222,9	341,4	1 234,9	351,0
GROUPE	34 699,5	1 659,7	33 072,5	1 505,8	29 690,5	1 341,9

Les actifs **non courants** sont constitués pour une part significative de marque et d'écarts d'acquisition, qui doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci génèrent par zone et non en fonction du pays de leur détention juridique.

3.1.3 Chiffre d'affaires par métier

POIDS DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER SUR LES TROIS PÉRIODES



En millions d'euros	2024	Croissance (en %)		2023	2022
		À données publiées	Hors effets monétaires		
Soins de la peau et solaires	16 803,7	2,2 %	3,5 %	16 447,1	15 344,3
Maquillage	8 449,4	4,0 %	5,0 %	8 123,7	7 738,8
Soins capillaires	7 034,0	11,3 %	12,9 %	6 319,6	5 750,2
Coloration	3 460,3	1,0 %	2,3 %	3 425,6	3 361,6
Parfums	5 955,6	15,2 %	15,7 %	5 171,3	4 546,2
Autres	1 783,9	5,2 %	6,4 %	1 695,3	1 519,5
GROUPE	43 486,8	5,6 %	6,8 %	41 182,5	38 260,6

3.2 Dotations aux amortissements et immobilisations corporelles

3.2.1 Dotations aux amortissements en charges opérationnelles

En millions d'euros	2024	2023	2022
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 586,7	1 429,7	1 474,2
dont droits d'utilisation IFRS 16	474,5	426,0	428,0

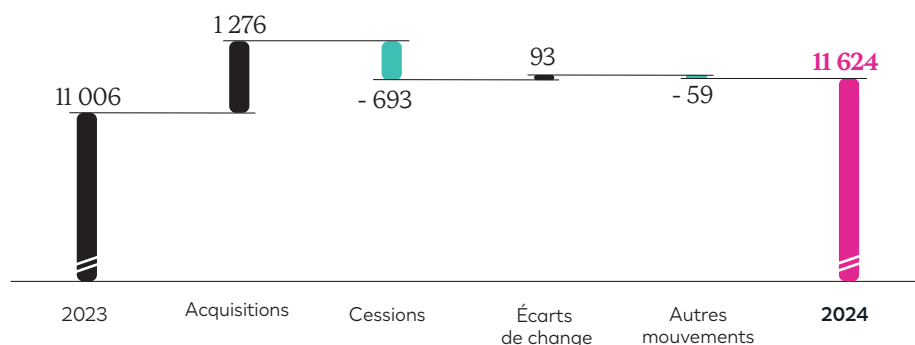
3.2.2 Immobilisations corporelles

En millions d'euros		Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Écarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	
2024	31.12.2023					31.12.2024
Terrains et constructions	2 662,4	97,5	- 28,3	3,1	61,2	2 796,0
Installations techniques, matériel et outillage	4 100,5	226,0	- 207,2	22,3	115,5	4 257,0
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 769,1	323,1	- 286,4	25,7	65,9	1 897,5
Autres immobilisations corporelles et en-cours	2 473,7	629,7	- 170,7	42,3	- 301,8	2 673,2
Valeurs brutes	11 005,8	1 276,3	- 692,6	93,4	- 59,1	11 623,7
Terrains et constructions	1 365,2	88,1	- 27,3	10,0	- 13,3	1 422,7
Installations techniques, matériel et outillage	3 108,7	285,6	- 206,8	20,9	- 34,2	3 174,2
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 311,9	332,3	- 286,5	15,0	7,2	1 379,9
Autres immobilisations corporelles	1 352,3	202,4	- 169,3	29,5	29,9	1 444,8
Amortissements et provisions	7 138,1	908,4	- 689,8	75,4	- 10,4	7 421,7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 867,7	367,9	- 2,8	18,0	- 48,7	4 202,0

(1) Il s'agit essentiellement des incidences des variations de périmètre pour - 27 millions d'euros liés aux cessions, des impacts d'hyperinflation pour 0,7 million d'euros et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

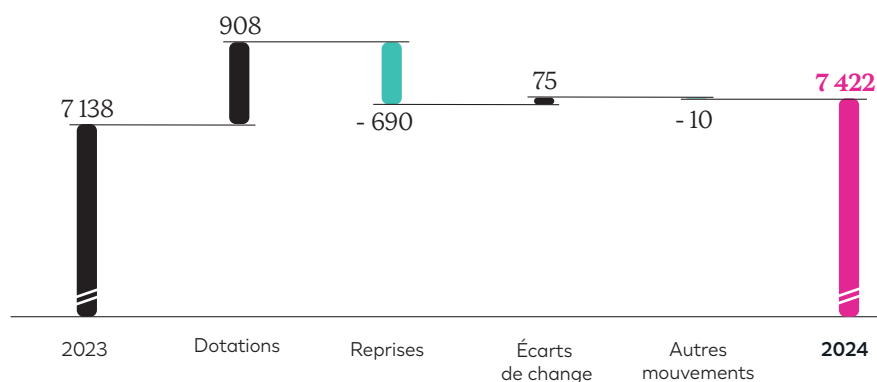
VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

(en millions d'euros)

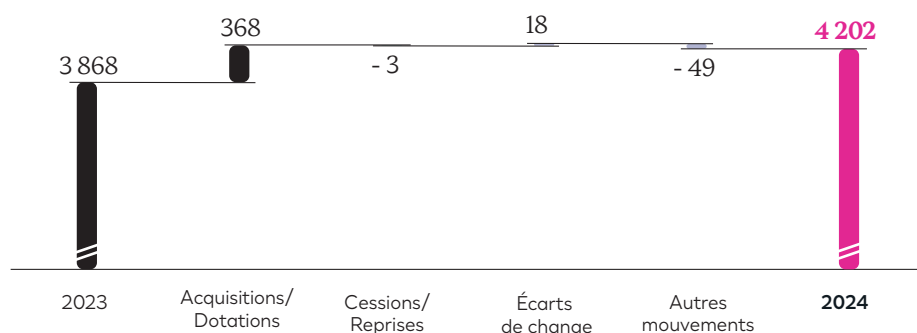


VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en millions d'euros)



IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES
(en millions d'euros)



En millions d'euros

2023	31.12.2022	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Écarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2023
Terrains et constructions	2 489,1	101,3	- 51,3	- 37,2	160,5	2 662,4
Installations techniques, matériel et outillage	3 914,9	176,9	- 108,6	- 51,2	168,4	4 100,5
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 630,5	313,7	- 210,8	- 53,5	89,2	1 769,1
Autres immobilisations corporelles et en-cours	2 281,6	558,8	- 128,5	- 57,0	- 181,2	2 473,7
Valeurs brutes	10 316,2	1 150,6	- 499,2	- 198,8	237,0	11 005,8
Terrains et constructions	1 352,7	82,5	- 51,1	- 19,7	0,8	1 365,2
Installations techniques, matériel et outillage	2 972,0	268,4	- 108,3	- 39,4	16,0	3 108,7
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 246,5	277,2	- 210,9	- 41,3	40,3	1 311,9
Autres immobilisations corporelles	1 263,2	169,3	- 127,8	- 34,3	82,0	1 352,3
Amortissements et provisions	6 834,5	797,3	- 498,1	- 134,7	139,1	7 138,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 481,7	353,3	- 1,2	- 64,0	97,9	3 867,7

(1) Il s'agit essentiellement des incidences des variations de périmètre pour 52,5 millions d'euros (dont 63,6 millions d'euros au titre d'Aéso et - 11,1 millions d'euros liés aux cessions), des impacts d'hyperinflation pour 44,3 millions d'euros et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros

2022	31.12.2021	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Écarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2022
Terrains et constructions	2 383,3	73,3	- 20,5	10,2	42,8	2 489,1
Installations techniques, matériel et outillage	3 733,7	145,9	- 95,2	43,8	86,7	3 914,9
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 927,1	265,2	- 625,8	36,2	27,8	1 630,5
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 976,9	518,4	- 102,8	28,7	- 139,5	2 281,6
Valeurs brutes	10 020,9	1 002,7	- 844,2	119,0	17,8	10 316,2
Terrains et constructions	1 292,0	81,1	- 20,3	6,9	- 7,0	1 352,7
Installations techniques, matériel et outillage	2 783,2	271,8	- 95,0	29,7	- 17,8	2 972,0
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 547,2	295,4	- 628,0	29,9	2,0	1 246,5
Autres immobilisations corporelles	1 132,4	177,9	- 99,2	19,0	33,2	1 263,2
Amortissements et provisions	6 754,7	826,3	- 842,5	85,5	10,4	6 834,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 266,2	176,4	- 1,7	33,5	7,4	3 481,7

(1) Il s'agit essentiellement des incidences des variations de périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

3.2.3 Contrats de location

3.2.3.1. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi, par nature d'actif sous-jacent :

En millions d'euros	31.12.2024 Net ⁽¹⁾	Dont amortissements et dépréciations ⁽²⁾ 2024	31.12.2023 Net	31.12.2022 Net
Constructions	1 134,1	298,4	1 095,9	1 116,4
Boutiques	490,6	160,7	481,0	273,5
Autres	138,5	13,1	115,5	92,9
DROITS D'UTILISATION	1 763,2	472,2	1 692,4	1 482,7

(1) Dont 508,4 millions d'euros au titre des entrées de droit d'utilisation en valeur brute.

(2) Dont 474,5 millions d'euros au titre de l'amortissement de la période.

3.2.3.2. Dette financière de location

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Dettes locatives à plus de 5 ans	393,9	406,3	360,5
Dettes locatives entre 1 et 5 ans	1 064,1	987,9	853,0
Dettes locatives à moins d'1 an	468,6	459,8	407,0
DETTES LOCATIVES	1 926,6	1 854,0	1 620,5

3.3 Stocks – Clients – Autres actifs courants

3.3.1 Stocks

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Produits finis et marchandises	4 019,2	3 826,9	3 375,5
Matières premières, articles de conditionnement et en cours	1 095,2	1 156,1	1 178,1
Valeurs brutes	5 114,4	4 983,0	4 553,6
Provisions pour dépréciation	484,3	500,6	474,2
STOCKS ET EN-COURS NETS	4 630,1	4 482,4	4 079,4

3.3.2 Créances clients

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Valeur brute	5 631,0	5 125,5	4 792,3
Provisions pour dépréciation	29,2	32,8	36,8
VALEUR NETTE	5 601,8	5 092,7	4 755,5

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance. Par ailleurs, sauf exception lorsque les conditions locales ne le permettent pas, le Groupe a une couverture d'assurance sur ses filiales.

En conséquence, le risque de non-recouvrement des créances clients est minimisé d'autant, ce que traduit le niveau de provisionnement qui reste inférieur à 1 % des créances brutes à fin 2024.

3.3.3 Autres actifs courants

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Créances fiscales (hors impôts sur les bénéfiques) et sociales	668,2	864,4	831,6
Charges constatées d'avance	522,5	655,8	617,3
Instruments dérivés	150,1	177,7	260,9
Actifs financiers courants	29,1	33,1	23,1
Autres actifs courants ⁽¹⁾	585,3	539,6	690,2
TOTAL	1 955,3	2 270,6	2 423,2

(1) Les autres actifs courants correspondent essentiellement à des ristournes de fin d'année pour 146,1 millions d'euros et à des avances et acomptes sur commandes pour 216,4 millions d'euros.

3.4 Autres passifs courants

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Dettes sociales et fiscales (hors impôts sur les bénéfiques)	2 161,0	2 176,5	1 853,2
Ristournes de fin d'année, autres avoirs à émettre et clients créditeurs	1 865,9	1 801,7	1 651,2
Dettes sur immobilisations	315,1	290,1	418,0
Instruments dérivés	232,2	127,1	170,6
Autres passifs courants ⁽¹⁾	375,4	420,7	391,5
TOTAL	4 949,6	4 816,1	4 484,6

(1) Les autres passifs courants correspondent essentiellement à des produits constatés d'avance pour 185,6 millions d'euros et autres dettes diverses pour 160,0 millions d'euros.

3.5 Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Elles se ventilent de la façon suivante :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Stocks	- 121,2	- 438,3	- 865,4
Clients	- 506,7	- 427,3	- 717,6
Fournisseurs	78,8	138,8	247,9
Autres créances et dettes	322,5	331,9	323,8
TOTAL	- 226,6	- 394,9	- 1 011,3

Note 4 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Autres produits et charges

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que les éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Le coût des opérations de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

Ce poste se décline comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Plus ou moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels ⁽¹⁾	- 15,2	- 6,7	- 7,4
Dépréciation des actifs corporels et incorporels ⁽²⁾	- 50,8	- 270,6	- 39,0
Coûts de restructuration ⁽³⁾	- 237,1	- 88,5	- 172,6
Autres ⁽⁴⁾	- 134,6	- 84,1	- 22,5
TOTAL	- 437,7	- 449,9	- 241,5

(1) Dont :

- en 2024, l'impact de la cession de deux centres de distribution et d'une usine en Israël pour un montant de 10,5 millions d'euros et la cession de l'usine en Turquie pour - 26,2 millions d'euros ;
- en 2023, l'impact résiduel de la cession de Logocos en Allemagne pour - 5 millions d'euros ;
- en 2022, principalement la moins-value de 8,8 millions d'euros en lien avec la cession d'actifs Dermablend aux États-Unis.

(2) Dont :

- en 2024, dépréciation d'actifs incorporels de l'Unité Génératrice de Trésorerie Multicultural Brands à hauteur de 49,9 millions d'euros ;
- en 2023, dépréciation de l'écart d'acquisition de la signature IT Cosmetics à hauteur de 250 millions d'euros et de la marque Decléor pour 20 millions d'euros ;
- en 2022, dépréciation de la marque Decléor à hauteur de 39 millions d'euros.

(3) Dont :

- en 2024, la refonte de la distribution des Divisions Produits Grand Public, Produits Professionnels et des Opérations en Europe et aux États-Unis pour 74 millions d'euros, les projets de réorganisation stratégique de la division mondiale Luxe pour 31,9 millions d'euros, et le projet de redimensionnement des organisations du Groupe pour 80,5 millions d'euros ;
- en 2023, la refonte de l'organisation et de la distribution des Divisions Produits Grand Public et Professionnelle en Europe pour 39 millions d'euros, le projet de réorganisation stratégique des structures juridiques France pour 17 millions d'euros, la prise en compte des droits additionnels suite à la réforme des retraites France sur les provisions de congés d'activité anticipés des restructurations passées pour 7 millions d'euros et une dépréciation complémentaire de 9 millions d'euros d'un droit d'utilisation au Brésil ;
- en 2022, principalement la perte liée au processus de cession de Logocos pour 114,6 millions d'euros suite à la signature d'un accord le 2 décembre 2022, ce projet devant être finalisé d'ici mars 2023, la poursuite de la refonte des forces de vente de la Division Produits Grand Public en Europe pour 14,5 millions d'euros, la réorganisation des structures opérationnelles en Europe et Sapmena pour 23,1 millions d'euros.

(4) Dont :

- en 2024, des coûts relatifs à certains litiges produits pour 99,9 millions d'euros, des dons philanthropiques pour 28,3 millions d'euros et des frais relatifs aux acquisitions et réorganisations post-acquisitions pour 20,7 millions d'euros ;
- en 2023, des dons philanthropiques pour 29 millions d'euros et des frais relatifs aux acquisitions pour 46 millions d'euros ;
- en 2022, des dons philanthropiques pour 25,3 millions d'euros, des coûts exceptionnels liés au conflit en Ukraine pour 18,4 millions d'euros ainsi que les frais relatifs aux acquisitions pour 14,9 millions d'euros partiellement compensés par la revalorisation à la baisse des dettes d'earn-out pour - 21,2 millions d'euros.

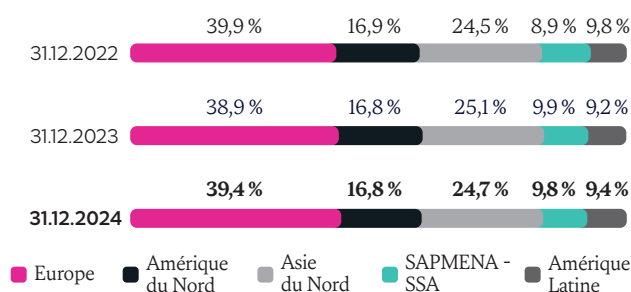
Note 5 Effectifs, frais de personnel et avantages au personnel CSRD

5.1 Effectifs

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Europe	37 166	36 839	34 856
Amérique du Nord	15 829	15 931	14 788
Asie du Nord	23 281	23 783	21 387
SAPMENA - SSA	9 257	9 339	7 797
Amérique Latine	8 864	8 713	8 541
GROUPE ⁽¹⁾	94 397	94 605	87 369

(1) Hors effectif des sociétés mises en équivalence.

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾



(1) Ce paragraphe intègre par référence les informations requises par la norme CSRD (ESRS 2 SBM-1) pour le rapport de durabilité (section 4.7.5.1).

5.2 Frais de personnel

En millions d'euros	2024	2023	2022
Frais de personnel (charges sociales incluses) ⁽¹⁾	8 474,3	7 796,0	7 263,7

(1) Hors effectif des sociétés mises en équivalence.

Les frais de personnel incluent les coûts des charges de retraite (hors composante financière), les rémunérations liées aux actions gratuites ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

5.3 Rémunération des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés au Comité Exécutif, au Conseil d'Administration ainsi qu'à son Président, dirigeant mandataire social, se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Jetons de présence	1,5	1,4	1,3
Salaires et avantages en nature y compris charges sociales	41,9	43,2	40,4
Charges de retraite	5,4	4,7	10,2
Charges d'actions gratuites	34,0	31,2	28,9

Le nombre des dirigeants, membres du Comité Exécutif et le Président du Conseil d'Administration, est de 20 membres au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

5.4 Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Principes comptables

Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du Groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le Groupe et bénéficiant aux retraités. Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle ;
- à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice ;
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes ;
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;

- le produit des fonds externes calculé sur la base du taux d'actualisation de l'obligation.

Ces deux derniers éléments représentent la composante financière de la charge de retraite. Cette dernière est ainsi présentée dans le *Résultat financier* dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Le Groupe utilise une approche granulaire simplifiée pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice. Cette approche simplifiée consiste à utiliser deux taux d'actualisation distincts pour le calcul de l'engagement et le coût des services rendus basés sur les durations des flux futurs de chacun de ces éléments. La charge financière est calculée en appliquant le taux d'actualisation de l'engagement aux obligations, aux actifs ainsi que le taux d'intérêt différencié au coût des services rendus au cours de l'exercice.

Les pertes et gains actuariels pour les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en capitaux propres.

Les écarts actuariels constatés sur les autres avantages tels que jubilés, médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat.

La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les principales hypothèses moyennes pondérées se déclinent comme suit pour le Groupe :

En %	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation (engagement)	4,2 %	3,9 %	4,2 %
Taux d'actualisation (coût services rendus)*	4,3 %	4,1 %	4,2 %
Taux de progression des salaires	3,9 %	3,9 %	3,7 %

* Utilisés pour le coût des services rendus de l'exercice suivant.

	31.12.2024			31.12.2023			31.12.2022		
	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final
Taux d'évolution des coûts médicaux	5,4 %	4,1 %	2031	5,6 %	4,1 %	2031	5,4 %	4,3 %	2027

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations des émetteurs privés, de très bonne qualité de signature, de durée correspondant à celle de l'engagement.

Le niveau de qualité retenu est apprécié par référence à la notation minimale AA-/Aa3 auprès de l'une des trois principales agences de notation financière.

Les taux d'actualisation se déclinent comme suit par zone géographique :

En %	2024	2023	2022
Moyenne pondérée tous pays sur base de l'engagement	4,2 %	3,9 %	4,2 %
Dont :			
Zone Euro			
Taux d'actualisation (engagement) ⁽¹⁾	3,4 %	3,3 %	3,7 %
Taux d'actualisation (coût services rendus)*	3,5 %	3,4 %	3,7 %
États-Unis			
Taux d'actualisation (engagement)	5,3 %	4,8 %	5,0 %
Taux d'actualisation (coût services rendus)*	5,5 %	5,0 %	5,3 %
Royaume-Uni			
Taux d'actualisation (engagement)	5,5 %	4,5 %	4,8 %
Taux d'actualisation (coût services rendus)*	5,5 %	4,5 %	4,8 %

(1) La moyenne pondérée résulte pour 2024 d'un taux d'actualisation de 3,44 % pour les régimes de rente d'une durée moyenne de 15,69 ans et d'un taux de 3,44 % pour les régimes de capitaux d'une durée moyenne de 10,72 ans.

* Utilisés pour le coût des services rendus de l'exercice suivant.

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 138,5 millions d'euros sur la zone euro, de 47,5 millions d'euros sur les États-Unis et de 30,2 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture sont alignés sur les taux d'actualisation.

Les actifs de couverture sont investis à la clôture de la façon suivante :

En %	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Actions ⁽¹⁾	30,6 %	28,2 %	34,0 %
Obligations	60,4 %	61,2 %	51,5 %
Immobilier ⁽²⁾	3,7 %	4,7 %	5,9 %
Placements monétaires	0,7 %	0,9 %	3,4 %
Divers	4,6 %	5,0 %	5,2 %
TOTAUX	100 %	100 %	100 %

(1) Dont actions L'Oréal : néant.

(2) Dont locaux occupés par l'entreprise : néant.

La répartition des actifs de couverture doit respecter des limites de placement entre les différentes catégories d'actifs et répondre à des critères de notation minimum pour les placements monétaires et les obligations.

Les variations durant les exercices 2024, 2023 et 2022 s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dettes actuarielles	Actifs de couverture	Engagements nets
Solde au 31 décembre 2021	5 047,2	- 4 686,6	360,6
Coûts des services rendus au cours de la période	236,0	—	236,0
Effet de l'actualisation	86,6	—	86,6
Rendement attendu des fonds	—	- 80,1	- 80,1
Droits passés : créations/modifications de régimes	- 0,8	—	- 0,8
Réductions de régimes	- 15,1	—	- 15,1
Liquidations de régimes	0,3	—	0,3
Prestations versées	- 238,6	180,0	- 58,7
Cotisations versées	7,3	- 98,7	- 91,3
Écarts actuariels	- 1 431,6	1 036,1	- 395,5
Effet de la variation des taux de change	49,0	- 33,1	16,0
Autres mouvements	- 3,8	3,7	- 0,1
Solde au 31 décembre 2022	3 736,5	- 3 678,7	57,9
Coûts des services rendus au cours de la période	190,5	—	190,5
Effet de l'actualisation	149,3	—	149,3
Rendement attendu des fonds	—	- 147,0	- 147,0
Droits passés : créations/modifications de régimes	0,2	—	0,2
Réductions de régimes	- 12,3	—	- 12,3
Liquidations de régimes	- 1,6	0,2	- 1,4
Prestations versées	- 216,7	158,0	- 58,7
Cotisations versées	5,7	- 60,4	- 54,7
Écarts actuariels	239,8	- 120,4	119,3
Effet de la variation des taux de change	- 33,0	21,5	- 11,4
Autres mouvements	- 0,3	1,2	0,9
Solde au 31 décembre 2023	4 058,1	- 3 825,6	232,6
Coûts des services rendus au cours de la période	226,3	—	226,3
Effet de l'actualisation	152,2	—	152,2
Rendement attendu des fonds	—	- 141,3	- 141,3
Droits passés : créations/modifications de régimes	- 0,1	—	- 0,1
Réductions de régimes	- 8,7	—	- 8,7
Liquidations de régimes	—	—	—
Prestations versées	- 240,3	171,6	- 68,7
Cotisations versées	5,5	- 56,1	- 50,5
Écarts actuariels	- 149,3	- 4,1	- 153,3
Effet de la variation des taux de change	79,3	- 69,7	9,7
Autres mouvements	- 1,5	1,2	- 0,4
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 121,5	- 3 923,9	197,6

L'engagement net se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2024	2023	2022
Engagement net	197,6	232,6	57,9
Excédents de financement des engagements de retraite détenus en actifs	- 471,3	- 329,4	- 400,0
Provision au bilan	668,9	562,0	457,9

La valeur actuelle totale des engagements se ventile comme suit entre les plans totalement ou partiellement financés et ceux non couverts par des actifs financiers :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	3 627,7	3 612,3	3 325,7
Valeur de marché des fonds investis	3 923,9	3 825,6	3 678,7
Position nette des engagements partiellement ou totalement financés	- 296,1	- 213,3	- 352,9
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	493,7	445,8	410,8

Les coûts de retraite pris en charges sont inclus avec les frais de personnel en exploitation et en charge financière pour leur composante financière et se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2024	2023	2022
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	226,3	190,5	236,0
Effet de l'actualisation des droits acquis	152,2	149,3	86,6
Rendement attendu des fonds	- 141,3	- 147,0	- 80,1
Créations/modifications de régimes	- 0,1	0,2	- 0,8
Réductions de régimes	- 8,7	- 12,3	- 15,1
Liquidations de régimes	—	- 1,4	0,3
TOTAL	228,4	179,2	226,9

Les cotisations dues aux caisses de retraites au titre des régimes à cotisations définies pour les exercices 2024, 2023 et 2022 se sont élevées respectivement à 781,8 millions d'euros, 680,7 millions d'euros et 670,6 millions d'euros.

L'évolution de 1 % du taux d'augmentation tendancielle des coûts médicaux se traduirait par les effets suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Dette actuarielle	3,84	- 3,29
Charge normale et charge d'intérêts	0,22	- 0,19

L'historique des pertes et gains actuariels se décline comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
2024			
Écarts actuariels liés à l'expérience	9,9	- 4,1	5,8
Écarts actuariels démographiques	- 3,6	—	- 3,6
Écarts actuariels financiers	- 155,6	—	- 155,6
TOTAL	- 149,3	- 4,1	- 153,3

<i>En millions d'euros</i>	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
2023			
Écarts actuariels liés à l'expérience	44,1	- 120,4	- 76,3
Écarts actuariels démographiques	- 12,9	—	- 12,9
Écarts actuariels financiers	208,6	—	208,6
TOTAL	239,8	- 120,4	119,3

<i>En millions d'euros</i>	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Provisions au bilan
2022			
Écarts actuariels liés à l'expérience	100,3	1 036,1	1 192,0
Écarts actuariels démographiques	- 1,5	—	- 1,5
Écarts actuariels financiers	- 1 530,4	—	- 1 586,1
TOTAL	- 1 431,6	1 036,1	- 395,5

5.5 Actions gratuites – Plan d'actionnariat salarié

Principes comptables

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la valeur des actions gratuites accordées, calculée à la date d'attribution des droits, est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, généralement 4 ans pour les actions gratuites.

La juste valeur des actions gratuites correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est pris en compte sur la ligne du compte de résultat *Frais commerciaux et administratifs* globalement au niveau du Groupe et n'est pas alloué aux Divisions ni aux zones géographiques.

a) Actions gratuites

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites dont la date d'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2022.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
Plans de souscription				
17.04.2018	18.04.2022	931 000	868 575	—
18.04.2019	19.04.2023	843 075	776 975	—
14.10.2020	15.10.2024	713 660	661 270	—
07.10.2021	08.10.2025	588 750	1 875	559 100
13.10.2022	14.10.2026	700 000	2 025	686 530
12.10.2023	13.10.2027	650 580	—	644 700
10.10.2024	11.10.2028	700 000	—	700 000

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, les plans prévoient une période d'acquisition de 4 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan.

Les conditions de performance concernent pour les plans du 14 octobre 2020 et 7 octobre 2021 :

- à hauteur de 50 % des actions attribuées, la croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices :
 - 2021, 2022 et 2023 pour le plan 2020,
 - 2022, 2023 et 2024 pour le plan 2021 ;
- à hauteur de 50 % des actions attribuées, l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :

- 2021, 2022 et 2023 pour le plan 2020 ;
- 2022, 2023 et 2024 pour le plan 2021,

et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint. Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 200 actions.

Pour les plans du 13 octobre 2022, du 12 octobre 2023 et du 10 octobre 2024 les conditions de performance concernent :

- à hauteur de 80 % de critères de performance de nature financière dont :

- pour une moitié, croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices :
 - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022,
 - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
 - 2025, 2026 et 2027 pour le plan 2024,
- pour l'autre moitié l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe. Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :
 - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022,
 - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
 - 2025, 2026 et 2027 pour le plan 2024 ;
- à hauteur de 20 % de critères de performance de nature extra-financière dont :
 - 15 % liés à l'atteinte d'engagements pris par le Groupe en matière de responsabilité environnementale et sociétale dans le cadre du programme L'Oréal pour le Futur,
 - 5 % liés à la parité femmes-hommes au sein des postes stratégiques dont le Comité Exécutif.

Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 100 actions.

Au 31 décembre 2024, les conditions de performance des plans en cours ont été supposées réalisées.

La juste valeur des actions gratuites attribuées est déterminée selon les hypothèses suivantes :

Date d'attribution	Plans de souscription						
	Avril 2018	Avril 2019	Octobre 2020	Octobre 2021	Octobre 2022	Octobre 2023	Octobre 2024
Taux de rendement sans risque	- 0,28 %	- 0,25 %	- 0,53 %	- 0,60 %	2,24 %	3,07 %	2,51 %
Décote d'illiquidité résidents	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dividendes attendus	1,85 %	1,58 %	1,34 %	1,11 %	1,46 %	1,50 %	1,70 %
Cours de l'action	191,85 €	243,80 €	288,00 €	360,00 €	327,80 €	399,90 €	388,70 €
Juste valeur							
• résidents français	176,17 €	226,25 €	269,37 €	339,34 €	303,33 €	371,96 €	358,49 €
• non-résidents	176,17 €	226,25 €	269,37 €	339,34 €	303,33 €	371,96 €	358,49 €

La charge comptabilisée en 2024, 2023 et 2022 s'élève respectivement à 204,0 millions d'euros, 164,5 millions d'euros et 155,3 millions d'euros.

b) Augmentation de capital réservée aux salariés

Plan de juin 2022

En juin 2022, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 254,9 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 8 juin au 22 juin 2022 au cours de laquelle 410 943 actions ont été souscrites. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions finalisé en octobre 2023 s'élève à 3 376 actions souscrites.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes gratuitement à titre d'abondement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de 4 actions offertes pour 10 actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes via un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de 4 actions offertes pour 10 actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 26 juillet 2027 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles.

L'augmentation de capital a eu lieu le 26 juillet 2022 à hauteur de 448 267 actions et le 12 octobre 2023 à hauteur de 4 643 actions y compris actions abondées.

Le coût total IFRS 2 au titre des actions gratuites accordées liées au plan 2022 s'élève à :

- 9,5 millions d'euros pour les salariés français sur la base du prix de souscription de 254,9 euros par action ; et
- 12,2 millions d'euros pour les salariés à l'international.

Ce coût est amorti sur la durée d'acquisition des droits et correspond à la valeur de référence de l'action ajustée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits soit 286,36 euros par action.

La charge IFRS 2 au titre des plans d'actionnariat salariés constatée sur l'exercice 2023 s'élève à 4 millions d'euros correspondant aux plans 2018, 2020 et 2022.

Pour les exercices 2021 et 2022 la charge d'IFRS 2 s'élevait respectivement à 2,8 millions d'euros et 13,7 millions d'euros.

Plan de 2024

En juin 2024, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 358,71 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 5 juin au 19 juin 2024 au cours de laquelle 199 641 actions ont été souscrites et donnant droit à 72 795 actions abondées. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions définitif ne sera connu qu'en avril 2025.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes au titre d'abondement, gratuitement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de 3 actions offertes pour 6 actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes via un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de 3 actions offertes pour 6 actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 31 juillet 2029 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés intègre une charge comptabilisée à la date de souscription sur la base de la valeur de la décote accordée aux salariés.

L'augmentation de capital a eu lieu le 30 juillet 2024 à hauteur de 230 423 actions y compris actions abondées pour les salariés français.

Le coût total au titre des actions accordées liées au plan 2024 s'élève à 47 millions d'euros.

Le coût de l'abondement des salariés internationaux est amorti sur la durée d'acquisition des droits et correspond à la valeur de référence de l'action ajustée des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits soit 410,17 euros par action.

La charge IFRS 2 au titre des plans d'actionnariat salariés constatée au titre de 2024 s'élève à 35,1 millions d'euros.

Date d'attribution	Date d'acquisition France	Date d'acquisition international	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions non acquises définitivement
18.06.2018	18.06.2018	19.06.2023	498 974	490 740	—
02.10.2020	02.10.2020	03.10.2025	496 991	456 695	34 843
22.06.2022	22.06.2022	23.06.2027	494 433	451 643	39 861
19.06.2024	19.06.2024	20.06.2029	276 236	230 423	43 490

Note 6 Impôts sur les résultats

Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location donne lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables.

Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante, L'Oréal, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

Les positions fiscales incertaines sont classées au bilan sur la ligne « *Passifs d'impôts non courants* ». Elles correspondent à l'estimation des risques et litiges de nature fiscale relative à l'impôt sur les résultats des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

6.1 Détail des impôts sur les résultats

En millions d'euros	2024	2023	2022
Impôts exigibles	2 052,5	1 905,9	1 995,9
Impôts différés	- 37,4	- 95,3	- 96,5
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	2 015,1	1 810,6	1 899,4

6.2 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence	8 432,9	8 001,0	7 610,6
Taux théorique d'imposition	25,09 %	24,50 %	24,36 %
Charge d'impôt attendue	2 116,1	1 960,4	1 853,9
Effet des différences permanentes	47,1	62,0	102,7
Effet des différences de taux d'impôts	- 170,7	- 160,3	- 154,0
Variation des impôts différés non constatés	2,2	4,2	4,1
Effets des passifs d'impôts non courants	7,9	11,7	17,3
Pilier 2	31,0		
Autres ⁽¹⁾	- 18,5	- 67,4	75,4
CHARGE D'IMPÔT GROUPE	2 015,1	1 810,6	1 899,4

(1) Dont crédits d'impôts et impôts sur distribution.

La charge d'impôt attendue est le cumul du produit pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt.

En cas d'existence de taux réduits pour certains pays en sus du taux normal d'imposition, l'impact est pris en compte sur la ligne *Effet des différences de taux d'impôt*.

6.3 Impôts différés au bilan

La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

En millions d'euros

Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2021	696,5
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2021	- 810,3
Effet résultat	96,5
Effet change	- 17,0
Autres effets ⁽¹⁾	- 70,3
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2022	801,1
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2022	- 905,6
Effet résultat	95,3
Effet change	- 20,3
Autres effets ⁽¹⁾	104,2
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2023	921,3
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2023	- 846,6
Effet résultat	37,4
Effet change	- 16,0
Autres effets ⁽¹⁾	- 87,3
SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024	973,3
SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2024	- 964,6

(1) Dont pour l'essentiel, l'effet d'impôt différé en capitaux propres sur les instruments de couverture de change, l'effet d'impôt sur les écarts actuariels constatés en capitaux propres ainsi que les effets d'impôts différés liés à l'acquisition d'Aésop.

Les impôts différés actif et passif enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

En millions d'euros	31.12.2024		31.12.2023		31.12.2022	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Différences temporaires	952,2	634,2	899,2	530,8	777,7	589,5
Impôt différé passif sur réévaluation Sanofi		330,4		315,8		316,1
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	21,1		22,1		23,4	
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	973,3	964,6	921,3	846,6	801,1	905,6

Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Pensions et indemnités de départ en retraite	63,1	73,2	20,9
Provisions pour risques et charges	236,2	194,5	192,7
Marges intra-groupe comprises dans les stocks	312,4	273,6	235,8

Les impôts différés passifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises hormis les écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable ne sont pas enregistrés dans les états financiers ; ils s'élèvent à 21,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 7 Actifs incorporels

7.1 Écarts d'acquisition

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en *Écarts d'acquisition* et alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne *Titres mis en équivalence*.

Pour les regroupements d'entreprises, les principales dispositions sont les suivantes :

- lors de chaque acquisition, le Groupe doit choisir entre la comptabilisation de la totalité de l'écart d'acquisition, indépendamment du pourcentage d'intérêt acquis, ou de la quote-part acquise par le Groupe, seule méthode précédemment admise ;

- les actifs d'impôt différé reconnus après l'achèvement de la comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat, sans réduction, comme précédemment, du montant de l'écart d'acquisition qui aurait été constaté si l'actif d'impôt différé avait été comptabilisé en tant qu'actif identifiable à la date d'acquisition ;
- les coûts encourus au titre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges et non plus inclus dans le coût d'acquisition ;
- le prix d'acquisition, lorsqu'il inclut une part conditionnelle, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations subséquentes de juste valeur notamment sur la partie conditionnelle présentée en passif sont reconnues en résultat en Autres produits et charges et non plus enregistrées en ajustement de l'écart d'acquisition ;
- toute participation antérieure détenue dans l'entreprise acquise avant une prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et le produit ou la perte correspondant reconnu dans le compte de résultat ;
- les engagements de rachats de minoritaires sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisés en dette financière. Les variations subséquentes de juste valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales.

En millions d'euros					
2024	31.12.2023	Variations de périmètre	Autres mouvements	Écarts de change	31.12.2024
Redken/PureOlogy	698,4	4,9		33,2	736,5
L'Oréal Professionnel/Kérastase	422,4	14,6		12,7	449,7
Matrix	416,5			22,3	438,9
Total Produits Professionnels	1 537,4	19,5	—	68,2	1 625,1
L'Oréal Paris	1 180,4		14,5	14,5	1 209,4
Maquillage Mass Market	1 038,6		5,6	38,3	1 082,5
Garnier	425,9		4,1	- 18,2	411,8
Stylenanda	406,9			- 11,4	395,5
NYX Professional Makeup	331,4			18,5	349,9
LaSCAD	156,4				156,4
Autres	352,9		- 48,4	15,2	319,8
Total Produits Grand Public	3 892,6	—	- 24,1	56,9	3 925,4
Retail Skincare ⁽¹⁾	1 751,6		102,0	- 50,3	1 803,3
Parfums	1 471,8			2,0	1 473,8
Lancôme	831,4		20,3	3,6	855,3
Skincare ⁽²⁾	623,5			6,6	630,2
Make up ⁽³⁾	547,9			16,4	564,2
YSL Beauté	536,2			0,5	536,7
Total Luxe	5 762,4	—	122,3	- 21,3	5 863,4
SkinCeuticals/Skinbetter Science	727,9	35,1		31,6	794,6
CeraVe	639,6			21,1	660,7
Vichy	322,4			6,3	328,7
La Roche-Posay	169,6		10,1	4,2	184,0
Total Beauté Dermatologique	1 868,5	35,1	10,1	63,3	1 968,1
Lactobio ⁽⁴⁾	50,7		- 50,7		—
TOTAL GROUPE	13 102,6	54,6	57,7	167,1	13 382,0

(1) L'UGT Retail Skincare comprend les signatures Aēsop et Kiehl's.

(2) L'UGT Skincare comprend les signatures Biotherm, Carita, HR, Takami et Youth To The People.

(3) L'UGT Make up comprend les signatures IT Cosmetics, Shu Uemura et Urban Decay.

(4) L'écart d'acquisition de Lactobio a été affecté aux UGT Lancôme, L'Oréal Paris et La Roche-Posay.

Les UGT de la division Luxe ont fait l'objet d'une réallocation en lien avec la réorganisation initiée sur 2024 du modèle opérationnel axé sur les catégories et le *go to market* associé. Les données 2023 et antérieures ont été retraitées pour refléter cette nouvelle organisation.

Les acquisitions de l'exercice 2024 concernent principalement YesSkin à hauteur de 35,1 millions d'euros (allocation du prix d'acquisition non finalisée) et Gjosa pour 14,6 millions d'euros.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la perte de valeur de 48,4 millions d'euros sur Multicultural Brands ainsi que l'allocation définitive du goodwill de Aēsop et Lactobio.

Le cumul des dépréciations sur IT Cosmetics, L'Oréal Beauty Device, Multicultural Brands, Magic et Yue Sai s'élève respectivement à 547,9 millions d'euros, 324,6 millions d'euros, 208,3 millions d'euros, 157,9 millions d'euros et 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

En millions d'euros

2023	31.12.2022	Variations de périmètre	Autres mouvements	Écarts de change	31.12.2023
Redken/PureOlogy	708,2	8,3		- 18,0	698,4
L'Oréal Professionnel/Kérastase	429,5			- 7,1	422,4
Matrix	428,8			- 12,3	416,5
Total Produits Professionnels	1 566,5	8,3	—	- 37,4	1 537,4
L'Oréal Paris	1 186,9		10,1	- 16,6	1 180,4
Maquillage Mass Market	1 060,6		4,4	- 26,4	1 038,6
Garnier	422,4		9,4	- 5,9	425,9
Stylenanda	420,1			- 13,2	406,9
NYX Professional Makeup	341,3			- 9,8	331,4
LaSCAD	156,4				156,4
Autres	372,6			- 19,8	352,9
Total Produits Grand Public	3 960,3	—	23,9	- 91,6	3 892,6
Retail Skincare ⁽¹⁾	13,5	1 682,3		55,8	1 751,6
Parfums	1 472,1			- 0,3	1 471,8
Lancôme	836,4			- 5,0	831,4
Skincare ⁽²⁾	642,5			- 19,0	623,5
Make up ⁽³⁾	821,4		- 249,9	- 23,6	547,9
YSL Beauté	536,5			- 0,2	536,2
Total Luxe	4 322,3	1 682,3	- 249,9	7,7	5 762,4
SkinCeuticals/Skinbetter Science	718,5		28,7	- 19,3	727,9
CeraVe	650,9			- 11,2	639,6
Vichy	327,3	- 1,5		- 3,4	322,4
La Roche-Posay	171,9			- 2,3	169,6
Total Beauté Dermatologique	1 868,5	- 1,5	28,7	- 36,1	1 859,5
Lactobio ⁽⁴⁾	—	50,7		—	50,7
TOTAL GROUPE	11 717,7	1 739,8	- 197,3	- 157,5	13 102,6

(1) L'UGT Retail Skincare comprend les signatures Aēsop et Kiehl's.

(2) L'UGT Skincare comprend les signatures Biotherm, Carita, HR, Takami et Youth To The People.

(3) L'UGT Make up comprend les signatures IT Cosmetics, Shu Uemura et Urban Decay.

(4) L'écart d'acquisition de Lactobio n'avait pas encore été affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2023.

Les acquisitions de l'exercice 2023 concernent principalement Aēsop à hauteur de 1 682,3 millions d'euros.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la perte de valeur de 249,9 millions d'euros sur IT Cosmetics ainsi que l'allocation définitive du goodwill Skinbetter Science.

En millions d'euros

2022	31.12.2021	Variations de périmètre	Autres mouvements	Écarts de change	31.12.2022
Redken/PureOlogy	678,1	0,7		29,4	708,2
L'Oréal Professionnel/Kérastase	417,9			11,6	429,5
Matrix	409,1			19,7	428,8
Total Produits Professionnels	1 505,1	0,7	—	60,7	1 566,5
L'Oréal Paris	1 169,4		—	17,5	1 186,9
Maquillage Mass Market	1 019,9		4,2	36,5	1 060,6
Garnier	466,2		- 53,6	9,8	422,4
Stylenanda	420,7			- 0,6	420,1
NYX Professional Makeup	324,8			16,5	341,3
LaSCAD	156,4				156,4
Autres	375,5			- 2,8	372,6
Total Produits Grand Public	3 932,9	—	- 49,5	76,9	3 960,3
Parfums	1 453,5			18,6	1 472,1
Lancôme	837,9			- 1,5	836,4
Make up	803,2			18,1	821,4
Skincare	725,9		- 64,2	- 19,2	642,5
YSL Beauté	536,0			0,4	536,5
Retail Skincare	13,0			0,5	13,5
Total Luxe	4 369,6	—	- 64,2	16,9	4 322,3
SkinCeuticals/Skinbetter Science	145,1	610,1		- 36,7	718,5
CeraVe	632,0			18,9	650,9
Vichy	321,6			5,6	327,3
La Roche-Posay	168,2			3,7	171,9
Total Beauté Dermatologique	1 266,9	610,1	—	- 8,5	1 868,5
TOTAL GROUPE	11 074,5	610,8	- 113,7	146,0	11 717,7

Les acquisitions de l'exercice 2022 concernent principalement Skinbetter Science à hauteur de 610,1 millions d'euros.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la perte de valeur de 53,6 millions d'euros sur Logocos ainsi que l'allocation définitive du goodwill Youth To The People.

7.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles générées en interne sont inclus dans ce poste.

a) Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Il s'agit principalement de marques, de relations clientèle ainsi que de formules ou brevets.

En ce qui concerne les marques, l'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition. Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

- l'approche par la prime : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque ;
- l'approche par les redevances : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le Groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise. Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché disponibles (de 2,5 % pour l'Europe et de 3 % pour le reste du monde, sauf cas spécifique).

Une marque peut avoir une durée d'utilité finie ou indéfinie.

Les marques locales destinées à être progressivement remplacées par une marque internationale déjà existante dans le Groupe sont à durée d'utilité finie.

Elles sont amorties sur la durée d'utilité estimée à la date d'acquisition.

Les marques à vocation internationale ont une durée d'utilité indéfinie. Elles font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Le test de perte de valeur consiste à calculer la valeur recouvrable de la marque sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

En ce qui concerne les relations clientèle, cette notion recouvre les relations développées avec les clients soit par l'intermédiaire de contrats, soit de façon non contractuelle, de par les flux constants de revenus générés grâce à la position compétitive ou la notoriété de la cible dans son marché.

La durée d'utilité d'une relation clientèle est limitée et varie en fonction du taux d'attrition estimé des clients existants à l'acquisition.

Le Groupe peut être amené à identifier et valoriser des brevets et formules qu'il souhaite développer.

La valeur d'un brevet ou d'une formule est évaluée à partir des bénéfices futurs qui sont attendus de sa propriété dans le futur, selon l'approche par les redevances.

La durée d'amortissement des brevets correspond à la durée de protection juridique.

b) Immobilisations générées en interne

Il s'agit essentiellement de logiciels.

Les frais d'innovation des logiciels à usage interne sont capitalisés pour les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés.

Les frais d'innovation capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée d'utilité probable d'utilisation, généralement entre cinq et huit ans.

En millions d'euros

2024	31.12.2023	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre ⁽²⁾	Autres mouvements ⁽¹⁾	Écarts de change	31.12.2024
Marques à durée d'utilité indéfinie ⁽³⁾	3 047,9	27,5			- 58,8	72,0	3 088,5
Marques et gammes de produits amortissables	88,4			- 6,1	1,9	1,5	85,5
Concessions, brevets, licences	813,5	0,4		39,7	6,9	- 1,2	859,3
Logiciels	1 566,2	37,9	- 116,2	- 2,9	200,2	26,9	1 712,2
Relations clientèle	614,6	0,5	- 14,7	2,3	- 5,8	33,5	630,2
Immobilisations en cours	631,8	302,7			- 181,3	5,6	758,7
Autres	38,2	15,2	- 14,9	- 0,1	0,1	2,0	40,4
Valeurs brutes	6 800,1	384,2	- 145,7	32,9	- 37,0	140,2	7 174,8
Marques à durée d'utilité indéfinie	395,0	1,6			- 58,8	14,3	352,0
Marques et gammes de produits amortissables	74,9	2,8		- 5,4	1,6	1,3	75,1
Concessions, brevets, licences	213,6	31,4		- 0,8	- 0,1	1,6	245,6
Logiciels	1 222,5	145,2	- 116,1	- 2,6	4,5	22,7	1 276,3
Relations clientèle	574,9	16,7	- 14,7		- 5,8	32,9	603,9
Autres	32,1	8,7	- 14,9	- 0,1		1,3	27,1
Amortissements et provisions	2 513,0	206,3	- 145,7	- 9,0	- 58,7	74,1	2 580,0
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	4 287,1	177,9	—	41,9	21,7	66,1	4 594,8

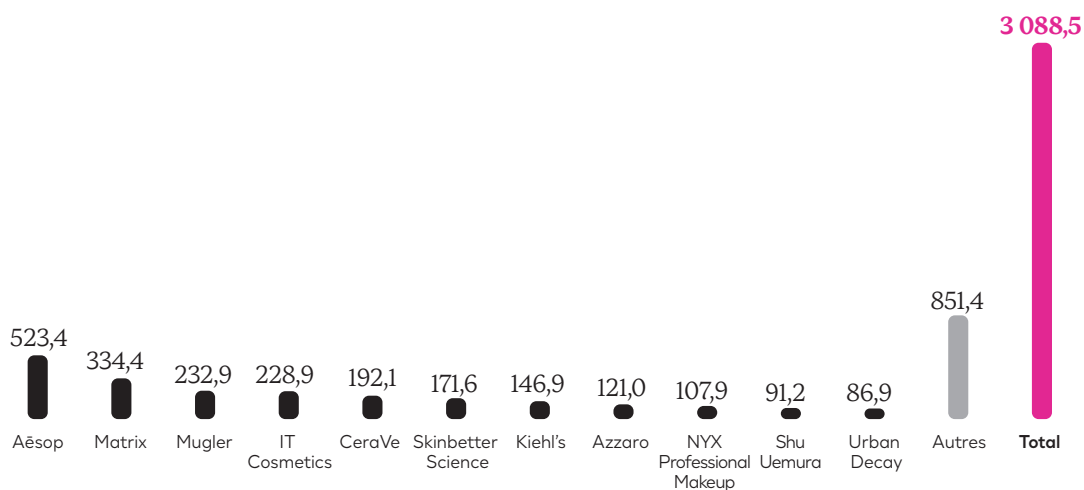
(1) Les autres mouvements incluent pour l'essentiel 9,9 millions d'euros de technologie reconnue dans le cadre de l'affectation définitive du prix d'acquisition suite à l'acquisition de Lactobio fin novembre 2023.

(2) Les variations de périmètre correspondent principalement à l'acquisition de Gjosa pour 40,6 millions d'euros de technologie reconnue dans le cadre de l'affectation préliminaire du prix d'acquisition.

(3) À fin 2024, les marques à durée de vie indéfinie se déclinent comme suit en valeur brute :

MARQUES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE EN VALEUR BRUTE

(en millions d'euros)



Le cumul des dépréciations relatives aux marques s'élève à 130,9 millions d'euros sur Magic, 103,9 millions d'euros sur Clarisonic, 59,3 millions d'euros sur Softsheen-Carson, 44 millions d'euros sur Yue-Sai ainsi que 14 millions d'euros sur Biomedic au 31 décembre 2024.

En millions d'euros

2023	31.12.2022	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre ⁽²⁾	Autres mouvements ⁽¹⁾	Écart de change	31.12.2023
Marques à durée d'utilité indéfinie ⁽³⁾	2 589,7	0,1		507,3	- 0,1	- 49,1	3 047,9
Marques et gammes de produits amortissables	93,9			- 8,7	6,0	- 2,8	88,4
Concessions, brevets, licences	771,4	1,8	- 6,6	42,1	5,3	- 0,5	813,5
Logiciels	1 624,7	46,6	- 169,9	16,5	80,8	- 32,5	1 566,2
Relations clientèle	658,0			- 7,4	- 13,8	- 22,2	614,6
Immobilisations en cours	416,8	296,7			- 79,3	- 2,4	631,8
Autres	32,9	10,0	- 2,8	0,8	- 1,6	- 1,1	38,2
Valeurs brutes	6 187,1	355,1	- 179,3	550,6	- 2,7	- 110,7	6 800,1
Marques à durée d'utilité indéfinie	403,5	19,8		- 14,5		- 13,8	395,0
Marques et gammes de produits amortissables	79,6	2,1		- 8,7	4,7	- 2,8	74,9
Concessions, brevets, licences	210,3	20,3	- 6,6	- 12,8	3,0	- 0,6	213,6
Logiciels	1 241,3	155,0	- 169,7	12,3	7,7	- 24,1	1 222,5
Relations clientèle	586,8	18,9		- 10,0	0,5	- 21,3	574,9
Autres	25,5	10,0	- 2,7	0,8	- 0,6	- 0,9	32,1
Amortissements et provisions	2 547,0	226,2	- 179,0	- 32,9	15,3	- 63,5	2 513,0
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	3 640,1	128,9	- 0,2	583,5	- 18,1	- 47,2	4 287,1

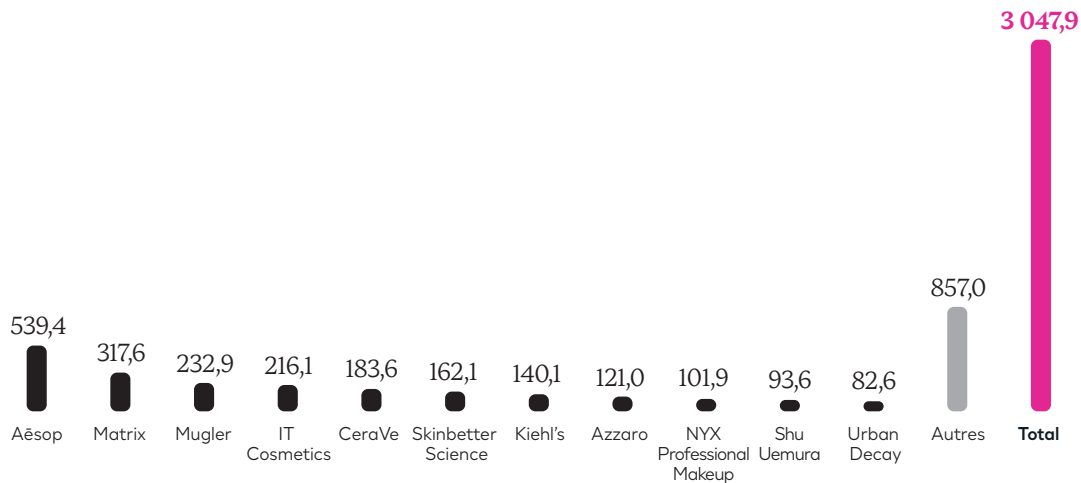
(1) Les autres mouvements incluent pour l'essentiel - 13,8 millions d'euros de réduction de la valeur brute de la relation clientèle reconnue suite à la finalisation de l'allocation du prix payé de l'acquisition Skinbetter Science.

(2) Les variations de périmètre correspondent principalement à l'affectation provisoire de l'écart d'acquisition Aésop à la marque pour 521,8 millions d'euros, la technologie pour 54,9 millions d'euros et des logiciels pour 4,2 millions d'euros.

(3) À fin 2023, les marques à durée de vie indéfinie se déclinent comme suit en valeur brute :

MARQUES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE EN VALEUR BRUTE

(en millions d'euros)



Le cumul des dépréciations relatives aux marques s'élève à 126,3 millions d'euros sur Magic, 98,4 millions d'euros sur Clarisonic, 58,8 millions d'euros sur Decléor, 55,1 millions d'euros sur Softsheen-Carson, 42,4 millions d'euros sur Yue-Sai ainsi que 14 millions d'euros sur Biomedic au 31 décembre 2023.

En millions d'euros

2022	31.12.2021	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre ⁽²⁾	Autres mouvements ⁽¹⁾	Écarts de change	31.12.2022
Marques à durée d'utilité indéfinie ⁽³⁾	2 301,0	10,8	- 15,7	182,0	65,0	46,6	2 589,7
Marques et gammes de produits amortissables	94,1	0,1			0,7	- 1,0	93,9
Concessions, brevets, licences	765,5	1,8	- 0,1	4,7	- 0,4	- 0,1	771,4
Logiciels	1 739,1	63,4	- 59,1		- 137,3	18,6	1 624,7
Relations clientèle	613,0	0,5		21,5		23,0	658,0
Immobilisations en cours	327,2	257,0	- 2,6		- 165,5	0,7	416,8
Autres	31,5	6,2	- 6,3		0,2	1,3	32,9
Valeurs brutes	5 871,4	339,7	- 83,9	208,2	- 237,4	89,1	6 187,1
Marques à durée d'utilité indéfinie	347,8				53,5	2,2	403,5
Marques et gammes de produits amortissables	77,9	2,2			0,5	- 1,0	79,6
Concessions, brevets, licences	194,7	15,0	- 0,1		- 0,5	1,3	210,3
Logiciels	1 229,2	166,5	- 59,1		- 109,1	13,8	1 241,3
Relations clientèle	536,6	27,7				22,5	586,8
Autres	22,5	8,4	- 6,3			0,9	25,5
Amortissements et provisions	2 408,7	219,7	- 65,5	—	- 55,6	39,7	2 547,0
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	3 462,8	120,0	- 18,4	208,2	- 181,9	49,4	3 640,1

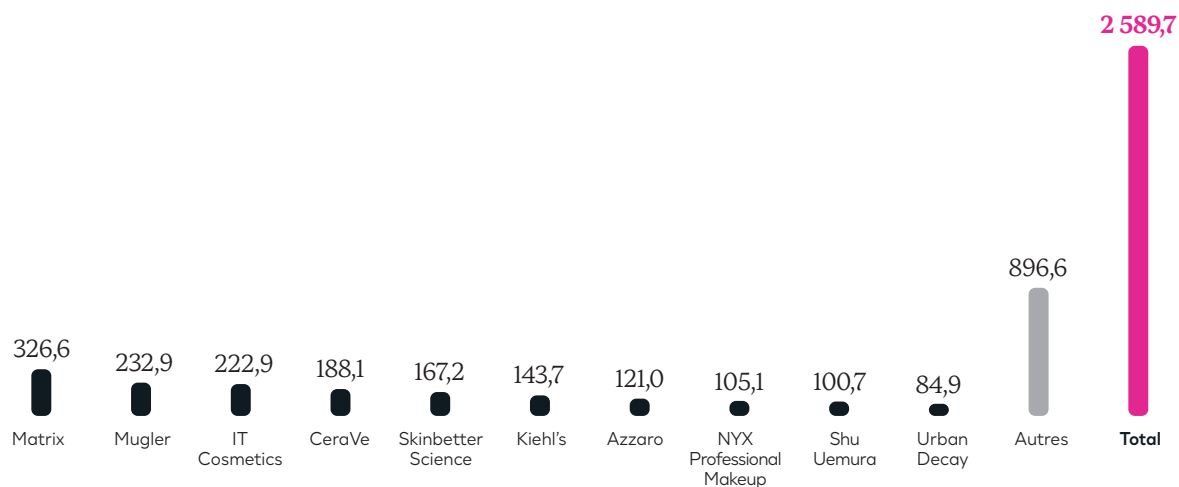
(1) Les autres mouvements incluent pour l'essentiel l'impact du reclassement à l'ouverture sur les projets SaaS pour - 193 millions d'euros, à l'affectation de l'écart d'acquisition Youth to the People à la marque pour 65 millions d'euros, et la dépréciation de la marque Decléor pour - 39 millions d'euros et des marques Logona et Santé pour - 14,5 millions d'euros.

(2) Les variations de périmètre correspondent essentiellement à l'affectation provisoire de l'écart d'acquisition Skinbetter Science à la marque pour 182 millions d'euros, la relation clientèle pour 21,5 millions d'euros et la technologie pour 4,6 millions d'euros.

(3) À fin 2022, les marques à durée de vie indéfinie se déclinent comme suit en valeur brute :

MARQUES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE EN VALEUR BRUTE

(en millions d'euros)



Le cumul des dépréciations relatives aux marques s'élève à 39 millions d'euros sur Decléor, 14,5 millions d'euros sur Logona et Santé, 133,4 millions d'euros sur Magic, 101,4 millions d'euros sur Clarisonic, 56,5 millions d'euros sur Softsheen-Carson, 44,8 millions d'euros sur Yue-Sai ainsi que 14 millions d'euros sur Biomedic au 31 décembre 2022.

7.3 Tests de dépréciation des actifs incorporels

Principes comptables

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables y compris les écarts d'acquisition et les marques à la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. Une Unité Génératrice de Trésorerie peut rassembler plusieurs signatures en cas de positionnement marketing similaire ou en fonction de critères organisationnels et en particulier lorsque les circuits de distribution et les structures de commercialisation et de direction sont communs. Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement

stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale. Les flux de trésorerie sont établis dans les devises des pays concernés et convertis ainsi que les actifs nets comptables. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est fondé sur le coût moyen pondéré du capital, s'élevant à 8,3 % en 2024, 9,2 % en 2023 et 8,8 % en 2022 pour les flux en euros. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et cohérentes avec les données de marché disponibles (de 2,5 % pour l'Europe et de 3 % pour le reste du monde pour les valeurs terminales sauf cas spécifique).

L'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques à durée d'utilité indéfinie pour les Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les écarts d'acquisition et marques non amortissables sont significatifs, sont réalisés à partir des données et hypothèses suivantes :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des marques à durée d'utilité indéfinie ⁽¹⁾			
Retail Skincare (Luxe)	2 473,5	2 431,2	157,2
Parfums	1 844,0	1 842,0	1 842,2
L'Oréal Paris	1 259,7	1 227,7	1 235,7
Maquillage Mass Market	1 132,1	1 086,7	1 109,5
Make up (Luxe)	971,2	940,2	1 229,8
SkinCeuticals/Skinbetter Science	999,7	921,5	938,2
Lancôme	869,4	845,0	850,8
CeraVe	852,9	823,2	839,0
Redken/PureOlogy	833,3	789,6	802,4
Matrix	773,3	734,1	755,4
Skincare (Luxe)	722,4	712,3	733,2
YSL Beauté	536,7	536,2	536,4
Stylenanda	464,0	478,0	493,8
Garnier	424,7	440,7	436,6
NYX Professional Makeup	457,8	433,3	446,4
L'Oréal Professionnel/Kérastase	449,8	422,4	429,5
Vichy	328,8	322,4	327,3
Multicultural Brands	62,3	106,1	111,8

(1) Y compris acquisitions de l'année.

Écarts d'acquisitions

En raison d'un ralentissement de l'activité de l'UGT *Multicultural Brands* engendrant une revue à la baisse des ambitions du business plan, une perte de valeur a été constatée pour 50 millions d'euros.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie *Multicultural Brands* s'élève à fin décembre 2024 à 106 millions d'euros.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2024 pour le test sont compris entre 6,1 % et 15,3 % dont 8,3 % pour les États-Unis et 8,3 % pour l'international. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Au 31 décembre 2024, l'effet de la hausse des taux d'actualisation de 1 % sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe engendrerait une perte de valeur d'environ 33,7 millions d'euros.

L'effet de la baisse des taux de croissance à l'infini de 1 % sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe engendrerait une perte de valeur d'environ 14,8 millions d'euros.

Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché soit 2,5 % pour l'Europe et 3,0 % pour le reste du monde.

Une baisse de 1 point du taux de marge sur la durée des business plans sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe engendrerait une perte de valeur d'environ 17,2 millions d'euros.

Risques et opportunités liés au changement climatique

L'Oréal a utilisé deux scénarios opposés afin de mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'impacter les activités du Groupe à moyen et long terme. La méthodologie employée est en ligne avec les pratiques de la TCFD (*Task force on climate Financial*

Disclosure) et de la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosure*). Les scénarii utilisés sont :

- le scénario SSP1-2.6 du GIEC (anciennement RCP 2.6) appelé *Climate Nature Equilibrium*. Ce scénario prévoit une forte coopération internationale pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris, en misant sur le développement durable et des politiques climatiques efficaces ;
- le scénario SSP5-8.5 du GIEC (anciennement RCP 8.5) appelé *Disorderly and Degraded* fondé sur un réchauffement supérieur à 4 °C, avec une forte croissance démographique, des réglementations environnementales limitées et des efforts minimes de lutte contre le changement climatique. L'intégration de ces scénarii aux *business plans* des UGT à risque n'a mis en évidence aucun impact significatif susceptible de générer un risque de dépréciation des actifs.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des marques à durée d'utilité indéfinie se décline ainsi pour les Unités Génératrices de Trésorerie les plus significatives :



Note 8 Titres mis en équivalence

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Titres mis en équivalence			
Amouage ⁽¹⁾	102,0	—	—
LIPP Distribution	12,1	12,0	9,9
Loshian Co ⁽²⁾	—	5,8	8,1
Salon Interactive	11,9	8,8	—
Autres	0,4	0,5	0,5
TOTAL	126,4	27,0	18,4

(1) Prise de participation dans Amouage en 2024 à hauteur de 25 %.

(2) Dépréciation de la participation en raison de la liquidation prévue début 2025.

Note 9 Actifs et passifs financiers - Coût de l'endettement

Principes comptables

Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de change y afférents.

Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont donc évalués à l'émission à la valeur actualisée devant être payée, puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Conformément au principe de comptabilisation des couvertures de juste valeur, les emprunts et dettes financières à taux fixe *swappés* à taux variable sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur qui en résultent sont comptabilisées en coût de l'endettement financier et sont compensées par les variations de valeur des *swaps* de taux attachés.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée par actualisation des cash-flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture, avec prise en compte du *spread* correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des dettes à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les *Passifs non courants*. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les *Passifs courants*.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM monétaires et des placements à court terme, liquides, présentant un risque négligeable de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les *Autres actifs courants*.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les *Emprunts et Dettes financières courants*.

Les parts d'OPCVM monétaires sont qualifiées d'actifs financiers à la juste valeur par résultat. En conséquence, elles sont valorisées au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les pertes et gains latents ainsi dégagés sont enregistrés dans le compte de résultat en *Coût de l'endettement financier net*.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

Les titres de participation sont qualifiés d'actifs financiers à la juste valeur par résultat global. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres en *Autres éléments du résultat global*.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, en l'absence d'événements particuliers, leur coût d'acquisition est considéré comme la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. Ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

9.1 Emprunts et dettes financières

Le Groupe se finance à moyen terme par des emprunts obligataires, et à court terme par l'émission de titres négociables à court terme en France et de papier commercial aux États-Unis. Aucune de ces dettes ne comporte de clause de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

9.1.1 Analyse de la dette par nature

En millions d'euros	31.12.2024		31.12.2023		31.12.2022	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Titres négociables à court terme	—	—	—	—	—	795,2
Emprunts bancaires MLT	—	—	—	—	—	—
Dettes financières de location	1 458,0	468,6	1 394,2	459,8	1 213,5	407,0
Concours bancaires	—	36,3	—	67,0	—	81,7
Autres emprunts et dettes financières	209,5	263,4	18,3	219,3	17,8	122,3
Emprunts obligataires	4 977,6	1 081,6	4 728,3	1 805,1	2 999,8	13,5
TOTAL	6 645,1	1 849,9	6 140,8	2 551,3	4 231,1	1 419,8

9.1.2 Emprunt obligataire et EMTN

Montant des tranches En millions d'euros	Type d'émissions	Date d'émission	Type de taux	TIE ⁽¹⁾	Échéance	31.12.2024 ⁽⁴⁾	31.12.2023 ⁽⁴⁾	31.12.2022
750	—	Mars 2022	Variable	2,40 %	Mars 2024	—	754,5	758,4
1 000	—	Mars 2022	Fixe	0,58 %	Mars 2024	—	1 002,3	1 000,3
1 250	SLB ⁽²⁾	Mars 2022	Fixe	0,96 %	Juin 2026	1 253,9	1 252,9	1 254,6
1 000	EMTN ⁽³⁾	Mai 2023	Fixe	3,39 %	Mai 2025	1 018,4	1 015,8	—
1 000	EMTN ⁽³⁾	Mai 2023	Fixe	3,08 %	Mai 2028	1 011,3	1 009,5	—
800	EMTN ⁽³⁾	Novembre 2023	Fixe	3,52 %	Janvier 2027	827,5	799,4	—
700	EMTN ⁽³⁾	Novembre 2023	Fixe	3,47 %	Novembre 2029	699,5	699,0	—
750	EMTN ⁽³⁾	Novembre 2024	Fixe	2,71 %	Novembre 2027	748,5	—	—
500	EMTN ⁽³⁾	Novembre 2024	Fixe	2,94 %	Novembre 2031	500,2	—	—
TOTAL	7 750					6 059,2	6 533,4	3 013,3

(1) Taux d'intérêt effectif.

(2) Sustainability linked Bond.

(3) Euro Medium Term Notes.

(4) Y compris intérêts courus court terme et long terme non décaissés.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées, dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont le plafond s'élève à 5 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Sustainability-linked Bond

Le 22 mars 2022, le Groupe a émis son premier Sustainability-linked Bond. Cette émission à taux fixe d'une maturité de 4 ans et 3 mois et d'un montant de 1 250 millions d'euros, est assortie d'un coupon de 0,875 % par an.

Les caractéristiques financières du Sustainability-linked Bond sont liées à trois objectifs de performance en matière de développement durable :

- tous les sites exploités par L'Oréal atteindront 100 % d'énergie renouvelable (anciennement appelé « carbone neutre ») d'ici au 31 décembre 2025 ;
- les émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et 3) sur un périmètre allant de la production au point de vente (cradle-to-shelf) seront réduites de 14 % par produit vendu d'ici à 2025 par rapport à l'année de référence 2021 ;
- 50 % de plastiques dans les emballages du Groupe seront d'origine recyclée ou biosourcée d'ici à 2025.

Nouvelle émission sur l'exercice

Le Groupe a procédé en date du 29 octobre 2024 au placement d'une émission obligataire d'un montant nominal total de 1,25 milliard d'euros, composé en deux tranches :

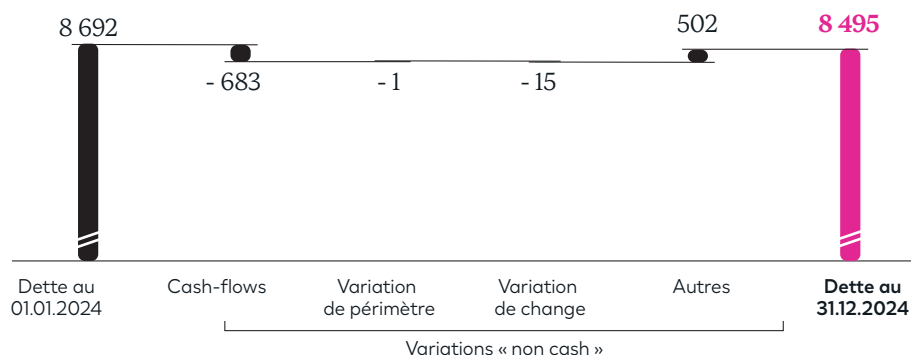
- une tranche de 750 millions d'euros à 3 ans, assortie d'un coupon à taux fixe de 2,50 % par an ;
- une tranche de 500 millions d'euros à 7 ans, assortie d'un coupon à taux fixe de 2,875 % par an.

L'émission obligataire a été réalisée dans le but de refinancer en partie la prise de participation Galderma.

9.1.3 Évolution de la dette

En millions d'euros	31.12.2023	Cash-flows	Variations « non cash »				31.12.2024
			Variation de périmètre	Variation de change	Variation de juste valeur	Autres ⁽¹⁾	
Titres négociables à court terme	—	—	—	—	—	—	—
Emprunts bancaires MLT	—	—	—	—	—	—	—
Dettes de location	1 854,0	- 474,3	2,5	38,9	—	505,5	1 926,6
Concours bancaires & cash-pooling	67,0	18,4	—	- 49,2	—	—	36,3
Autres emprunts et dettes financières	237,6	247,2	- 3,2	- 5,2	—	- 3,8	472,8
Emprunts obligataires	6 533,4	- 474,2	—	—	—	—	6 059,2
TOTAL	8 692,0	- 682,8	- 0,7	- 15,4	—	501,8	8 495,0

(1) Il s'agit des renouvellements et modifications de contrats et nouveaux contrats de location.



9.1.4 Analyse de la dette par maturité

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Inférieure à 1 an ⁽¹⁾	1 849,9	2 551,3	1 419,8
De 1 à 5 ans	5 627,4	5 022,1	3 859,0
Supérieure à 5 ans	1 017,7	1 118,6	372,1
TOTAL	8 495,0	8 692,1	5 650,9

(1) Le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées à hauteur de 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Ces lignes de crédit ne sont assorties d'aucune clause financière de conditionnalité.

Les évaluations sont faites sur la base du taux effectif à la fin de l'exercice, après prise en compte des instruments de couverture et sans renouvellement des dettes arrivant à échéance.

9.1.5 Analyse de la dette par devise hors dette de location

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Euro (EUR)	6 077,5	6 550,6	3 065,7
Yuan chinois (CNY)	204,4	—	—
Won coréen (KRW)	74,0	105,7	7,8
Peso chilien (CLP)	31,0	15,0	8,7
US dollar (USD)	28,5	12,8	822,2
Livre turque (TRY)	22,4	30,0	46,2
Ringgit malaisien (MYR)	20,4	—	—
Peso colombien (COP)	19,4	—	25,2
Taiwan dollar (TWD)	18,2	—	—
Shilling kenyan (KES)	14,8	9,4	10,0
Sol péruvien (PEN)	14,1	11,4	—
Autres	43,7	103,2	44,5
TOTAL	6 568,4	6 838,1	4 030,3

9.1.6 Répartition de la dette taux fixe – taux variable

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Taux variable	82,3	821,5	1 638,5
Taux fixe y compris dette de location	8 412,7	7 870,6	4 012,4
TOTAL	8 495,0	8 692,1	5 650,9

9.1.7 Taux d'intérêts effectifs

À fin 2024 comme à fin 2023, les titres négociables en clôture ont été intégralement remboursés. En 2022, le taux d'intérêt effectif de la dette sur les titres négociables à court terme, après prise en compte des instruments de couverture, s'élève à 1,68 % en 2022.

Le taux d'intérêt effectif des emprunts obligataires émis en 2022, 2023 et 2024 par le Groupe s'élève à 2,74 % en 2024.

Il n'y a pas d'emprunt bancaire moyen terme au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

9.1.8 Taux moyen de la dette

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, se ventilent comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Euro (EUR)	2,66 %	2,09 %	0,26 %
US dollar (USD)	3,39 %	3,58 %	2,18 %

9.1.9 Juste valeur des emprunts et dettes financières

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash-flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du *spread* correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des dettes hors IFRS 16 s'élève à 6 568,4 millions d'euros contre 6 838,1 millions d'euros et 4 030,3 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

9.1.10 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Il n'existe pas de dette couverte par des sûretés réelles de montants significatifs au 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

9.1.11 Lignes de crédit confirmées

Au 31 décembre 2024, L'Oréal et ses filiales ont 5 000 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées comme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Les échéances des lignes au 31 décembre 2024 s'étalent comme suit :

- 0 million d'euros à moins d'un an ;
- 5 000,0 millions d'euros compris entre un an et 5 ans.
- 0 million d'euros à plus de 5 ans.

9.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	31.12.2024		31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition
Valeurs mobilières de placement	1 829,3	1 829,3	624,1	624,1	718,5	718,5
Comptes bancaires et autres disponibilités ⁽¹⁾	2 223,0	2 224,4	3 664,0	3 664,2	1 899,2	1 899,4
TOTAL	4 052,3	4 053,7	4 288,1	4 288,3	2 617,7	2 617,9

(1) Dont 210 millions d'euros de trésorerie dans des pays où le rapatriement des liquidités est difficile.

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des SICAV monétaires et des fonds communs de placement (rémunérés sur la base de l'EONIA). Elles sont considérées comme des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les comptes à terme à moins de 3 mois à l'origine figurent sur la ligne *Comptes bancaires et autres disponibilités*.

9.3 Actifs financiers non courants

En millions d'euros	31.12.2024		31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition
Titres non consolidés						
Sanofi ⁽¹⁾	11 082,6	4 033,5	10 612,1	4 033,5	10 621,5	4 033,5
Galderma ⁽²⁾	2 550,0	1 812,9	—	—	—	—
Autres titres cotés ⁽³⁾	23,2	103,4	60,9	103,3	99,7	95,2
Titres non cotés ⁽⁴⁾	554,9	552,2	458,3	437,8	392,6	441,4
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances financiers non courants	156,0	159,4	171,0	175,0	139,0	141,1
Excédents de financement des engagements de retraite détenus en actifs	471,3		329,4		400,0	
TOTAL	14 838,1	6 661,4	11 631,6	4 749,6	11 652,8	4 711,2

(1) La participation de L'Oréal dans Sanofi s'élève à 9,36 % au 31 décembre 2024. La valeur au 31 décembre 2024, 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, respectivement de 11 082,6 millions d'euros, 10 612,1 millions d'euros et 10 621,5 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2024, 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 respectivement de 93,74 euros, 89,76 euros et 89,84 euros. Le coût d'acquisition de 4 033,5 millions d'euros correspond à un coût d'entrée de 34,12 euros. La participation est évaluée à la juste valeur par résultat global.

(2) La participation de L'Oréal dans Galderma s'élève à 10 % au 31 décembre 2024. La valeur au 31 décembre 2024 de 2 550,0 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2024 de 100,64 CHF (équivalent 107,19 euros). Le coût d'acquisition de 1 812,9 millions d'euros (y compris frais d'acquisition) correspond à un coût d'entrée de 71,11 CHF (équivalent 75,60 euros). La participation est évaluée à la juste valeur par résultat global.

(3) Cette rubrique comprend des titres de start-up de biotechnologie cotées, les actions Euroapi pour 14,8 millions d'euros (coût réévalué).

(4) Cette rubrique comprend pour l'essentiel :

- Les investissements stratégiques dans les fonds d'investissement évalués à la juste valeur par résultat global dont 50 millions d'euros souscrits dans le fonds Circular Innovation, 75 millions d'euros souscrits dans le fonds L'Oréal pour la régénération de la nature (dont 15 millions d'euros souscrits en 2023), 10,8 millions d'euros souscrit en 2024 dans le Fonds Solstice pour soutenir l'effort de décarbonation des fournisseurs industriels et le solde portant sur les titres de l'entité Chando acquis en 2024 pour 58,4 millions d'euros, ainsi que les autres participations dans des start-up et autres fonds d'investissements.

En l'absence de valorisation disponible, le coût d'acquisition est considéré comme étant la meilleure estimation possible de la juste valeur.

9.4 Autres produits et charges financiers

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Composante financière de la charge de retraite	- 10,9	- 2,2	- 6,5
Autres produits et charges financiers	- 25,8	- 46,6	- 65,8
TOTAL	- 36,7	- 48,8	- 72,3

Note 10 Instruments dérivés et exposition aux risques de marché

Principes comptables

Les instruments dérivés négociés afin de couvrir les risques de change et de taux identifiés, sont comptabilisés dans les comptes du Groupe selon le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan comme couvertures de juste valeur et les flux de trésorerie sur opérations commerciales futures comptabilisés comme couvertures de flux futurs dont la réalisation est jugée hautement probable.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Ainsi la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée en capitaux propres et le montant accumulé en capitaux propres impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes.

Toute inefficacité résiduelle est reconnue directement en résultat.

En application de la comptabilité de couverture, l'écart de change relatif aux stocks non encore vendus est différé au bilan dans les stocks. De même, lorsque les immobilisations achetées en devises font l'objet d'une couverture de change, elles sont valorisées au bilan sur la base du cours de couverture.

Le Groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères. Les pertes ou gains de change relatifs à ces couvertures affectent directement les capitaux propres consolidés, dans le poste *Réserves de conversion*.

S'agissant du risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des *swaps* de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à leur valeur de marché. Les *swaps* ou *caps* qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne *Autres éléments du résultat global*.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découle de ses opérations courantes, le Groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du Groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place à des fins de couverture.

10.1 Couverture du risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du Groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir avant la fin de l'année une part significative du risque de change de l'année suivante par des instruments dérivés sur la base des budgets d'exploitation de chaque filiale.

L'ensemble des flux futurs du Groupe en devises fait l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devise de chaque filiale. La durée d'utilité de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement du Groupe. Les instruments dérivés de change sont négociés par FINVAL ou, de manière exceptionnelle, directement par des filiales du Groupe, ces opérations étant soumises au contrôle de la Trésorerie du Groupe.

FINVAL en tant qu'entreprise non financière est soumise à la réglementation EMIR. Ce règlement publié par la Commission européenne en septembre 2012 vise à faire évoluer les marchés de gré à gré vers plus de centralisation, dont les principaux enjeux sont l'amélioration de la transparence des marchés, la régulation des transactions et la diminution du risque systémique grâce à un mécanisme de garantie. Les sociétés du Groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

En raison de la politique de couverture du risque de change du Groupe d'une part significative des besoins annuels de l'année suivante avant la fin de l'année, la sensibilité du résultat aux variations du cours des devises au 31 décembre reste marginale. L'impact d'une variation du cours des devises sur la réserve de couverture de flux futurs relative au change est donné en note 11.3.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal			Valeurs de marché		
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Changes à terme						
Achat EURO contre devises	4 322,6	4 724,1	2 991,9	- 83,9	40,7	17,4
EUR/CNY	1 211,1	1 414,5	629,7	- 23,6	44,4	24,7
EUR/SGD	528,6	746,9	750,9	- 14,7	- 0,1	- 12,6
EUR/GBP	479,2	410,0	231,0	- 16,0	- 6,9	3,6
EUR/USD	447,3	505,8	197,6	- 36,9	9,8	3,7
EUR/MXN	237,2	266,3	249,2	11,5	- 8,4	- 5,7
EUR/BRL	171,1	205,9	171,3	15,1	- 3,7	1,2
EUR/CAD	161,4	148,2	46,0	0,2	0,1	8,5
EUR/AUD	147,9	188,6	143,3	4,2	- 1,9	3,6
EUR/CLP	96,3	87,5	91,6	0,8	3,1	- 5,9
EUR/DKK	74,3	105,4	60,6	0,1	0,2	—
EUR/Devises SAPMENA	244,7	191,3	182,9	- 11,0	1,7	5,3
EUR/Devises Europe	212,8	—	15,3	- 5,8	—	- 13,1
EUR/Devises Asie du Nord	203,0	359,0	154,8	- 4,3	4,6	1,0
EUR/Devises Amérique Latine	54,8	54,7	38,5	- 3,1	- 1,3	2,6
EUR/Devises SSA	52,9	40,0	29,1	- 0,4	- 0,9	0,5
Vente EURO contre devises	—	56,0	—	—	- 3,9	—
EUR/Devises Europe	—	56,0	—	—	- 3,9	—
Achat USD contre devises	503,4	471,1	637,5	28,5	1,3	- 5,1
USD/Asie du Nord	189,3	284,4	363,4	7,6	1,3	1,1
USD/Devises Amérique Latine	186,6	127,3	183,0	15,4	0,6	- 8,9
USD/CAD	121,3	51,6	85,9	5,2	- 0,3	2,9
USD/Devises SSA	6,2	7,8	5,2	0,2	- 0,2	- 0,2
Vente USD contre devises	909,2	1 101,9	1 924,8	- 27,2	7,9	81,9
USD/Devises SAPMENA	860,2	1 075,5	1 916,7	- 26,1	7,4	83,3
USD/Autres devises	49,0	26,4	8,0	- 1,1	0,5	- 1,4
Autres couples de devises	789,8	772,4	1 014,2	- 7,3	- 8,7	- 2,1
CNY/SGD	153,7	193,7	309,0	0,2	- 6,1	- 8,1
DKK/SEK	95,4	76,8	76,5	- 0,8	- 3,1	2,0
KRW/JPY	50,8	46,6	47,6	- 2,1	1,3	1,3
Autres couples de devises	489,9	455,2	581,2	- 4,6	- 0,7	2,7
TOTAL CHANGES À TERME	6 525,0	7 125,5	6 568,3	- 89,9	37,3	92,2
Options de change						
Options EUR/USD	260,4	—	—	2,9	—	—
TOTAL OPTIONS DE CHANGE	260,4	—	—	2,9	—	—
Dont options achetées	260,4	—	—	2,9	—	—
Autres éléments de couverture						
Cross Currency Swap	1 554,1	1 620,1	604,2	4,8	13,5	- 1,3
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS	1 554,1	1 620,1	604,2	4,8	13,5	- 1,3
TOTAL	8 339,5	8 745,6	7 172,6	- 82,1	50,8	90,9

Les valeurs de marché par nature de couverture se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Couvertures de juste valeur ⁽¹⁾	0,1	47,9	- 42,7
Couvertures de flux futurs	- 82,2	2,7	133,4
TOTAL	- 82,1	50,6	90,7

(1) Les couvertures de juste valeur concernent les risques liés à la devise pour les créances et dettes d'exploitation ainsi que pour les opérations de placement/financement en devises.

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché.

10.2 Pertes et gains de change

Principes comptables

Les pertes et gains de change constatés sur les charges et produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés directement aux différentes lignes de charges et produits concernés.

Les pertes et gains de change se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Valeur temps	- 9,6	- 121,7	- 105,1
Autres écarts de change	9,0	41,1	- 309,6
TOTAL	- 0,6	- 80,6	- 414,7

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant, ainsi que les éléments suivants afférents aux instruments financiers dérivés, constituent des pertes et gains de change :

- la variation de la valeur de marché liée aux variations de cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de réalisation des transactions couvertes ;

Ces montants sont affectés aux différentes lignes de frais composant le résultat d'exploitation auxquelles ils se rapportent. La répartition est la suivante :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Coût des ventes	- 0,4	- 49,2	- 324,2
Frais de recherche et innovation	- 0,1	- 12,0	29,6
Frais publi-promotionnels	- 0,1	- 8,7	- 61,5
Frais commerciaux et administratifs	- 0,1	- 10,7	- 58,7
PERTES ET GAINS DE CHANGE	- 0,6	- 80,6	- 414,7

10.3 Couverture du risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'avait pas à fin 2024, comme à fin 2023 et 2022, d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

10.4 Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt

Une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait un impact direct positif sur le coût de l'endettement financier net de + 39,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un effet direct positif de + 34,7 millions d'euros au

- l'inefficacité résiduelle liée aux surcouvertures et comptabilisée en résultat dans les autres écarts pour respectivement - 6,5 millions d'euros, 1,6 million d'euros et 24,5 millions d'euros pour 2024, 2023 et 2022.

31 décembre 2023 et un effet direct positif de + 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2022, après prise en compte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés, et en considérant que le montant total de la dette nette/trésorerie nette reste stable et que les dettes à taux fixe arrivées à échéance sont remplacées par du taux variable.

L'incidence d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur des dettes financières à taux fixe du Groupe, après prise en compte des instruments dérivés de taux, s'il en existe, peut être estimée à - 64,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre - 60,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 et - 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.5 Risque de contrepartie

Le Groupe privilégie les relations financières avec les banques de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

10.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe peut être apprécié au travers de la dette financière à court terme représentée par l'encours de son programme de titres négociables à court terme. Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées de 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ces lignes de crédit ne sont assorties d'aucune clause financière de conditionnalité.

10.7 Risque sur actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions.

La trésorerie disponible est placée, auprès d'organismes financiers de premier rang, sous forme d'instruments qui sont non spéculatifs et susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts. Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement comprennent exclusivement des fonds communs de placement (note 9.2).

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient

- 118 227 307 actions Sanofi pour une valeur de 11 082,6 millions d'euros (note 9.3). Le coût d'entrée de l'action Sanofi s'est fait au cours de 34,12 euros ;
- 23 789 764 actions Galderma pour une valeur de 2 550,0 millions euros (note 9.3). Le coût d'entrée de l'action Galderma s'est fait au cours de 75,6 euros.

Les titres sont valorisés à leur juste valeur et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres en *Autres éléments du résultat global*.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait 118 227 307 actions Sanofi pour une valeur de 10 612,1 millions d'euros (note 9.3).

Au 31 décembre 2022, le Groupe détenait 118 227 307 actions Sanofi pour une valeur de 10 621,5 millions d'euros (note 9.3).

10.8 Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 7 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables, tels que des rapports de valorisation de fonds d'investissements.

Le tableau ci-dessous donne l'analyse des instruments financiers comptabilisés en juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie.

En millions d'euros				Total juste valeur
31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs à la juste valeur				
Dérivés de change		150,1		150,1
Actions Sanofi	11 082,6			11 082,6
Actions Galderma	2 550,0			2 550,0
Autres titres	23,2		554,6	577,8
Valeurs mobilières de placement	1 829,3			1 829,3
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	15 485,1	150,1	554,6	16 189,8
Passifs à la juste valeur				
Dérivés de change		232,2		232,2
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	—	232,2	—	232,2

En millions d'euros				Total juste valeur
31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs à la juste valeur				
Dérivés de change		177,7		177,7
Actions Sanofi	10 612,1			10 612,1
Autres titres	60,8		457,3	518,1
Valeurs mobilières de placement	624,1			624,1
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	11 297,0	177,7	457,3	11 932,0
Passifs à la juste valeur				
Dérivés de change		127,1		127,1
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	—	127,1	—	127,1

En millions d'euros

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total juste valeur
Actifs à la juste valeur				
Dérivés de change		260,9		260,9
Actions Sanofi	10 621,5			10 621,5
Autres titres	99,7	—	391,6	491,3
Valeurs mobilières de placement	718,5			718,5
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	11 439,7	260,9	391,6	12 092,2
Passifs à la juste valeur				
Dérivés de change		170,6		170,6
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	—	170,6	—	170,6

10.9 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers résultant des opérations de couverture de change et/ou de taux avec nos contreparties bancaires ne sont pas compensés au bilan car il s'agit de contrats FBF (Fédération Bancaire Française) ou ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) qui ne prévoient pas de compensation hors le cas de défaillance de l'une des parties contractuelles et ne répondent donc pas aux critères de compensation au bilan d'IAS 32.

Si la compensation des contrats était réalisée par contrepartie bancaire, l'actif et le passif auraient été minorés de 137,8 millions d'euros, 105,5 millions d'euros et 156,7 millions d'euros et respectivement en 2024, 2023 et 2022.

10.10 Dividendes Sanofi

Sur l'exercice 2022, le Groupe L'Oréal a reçu 5 140 317 actions Euroapi pour un montant total de 74,5 millions d'euros comptabilisés en produit financier. Sanofi a décidé de coter en Bourse la société Euroapi le 6 mai 2022 dont elle était actionnaire à 100 % et de distribuer 58 % de ses actions Euroapi à ses actionnaires.

Ces actions ont été versées en complément du dividende octroyé en numéraire par Sanofi au titre du dividende annuel versé à ses actionnaires, représentant pour le Groupe L'Oréal un montant de 393,7 millions d'euros en 2022.

Note 11 Capitaux propres - Résultat par action

11.1 Capital social

Le capital se compose de 534 312 021 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2024, suite à l'émission de 230 423 actions au titre du programme d'actionnariat salarié et d'actions gratuites à hauteur de 664 680 actions ainsi qu'aux annulations d'actions à hauteur de 1 308 557 actions.

Le capital se composait de 534 725 475 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2023, suite à l'émission de 34 020 actions au titre du programme d'actionnariat salarié et d'actions gratuites à hauteur de 776 525 actions ainsi qu'aux annulations d'actions à hauteur de 1 271 632 actions.

Le capital se composait de 535 186 562 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2022, suite à l'émission de 448 267 actions au titre du programme d'actionnariat salarié et d'actions gratuites à hauteur de 868 806 actions ainsi qu'aux annulations d'actions à hauteur de 23 802 871 actions.

11.2 Actions auto-détenues

Principes comptables

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

a) Année 2024

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2024 :

<i>En nombre d'actions</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 01.01.2024	534 725 475	—	534 725 475
Annulation	- 1 308 557	1 308 557	—
Levées options et actions gratuites	895 103	—	895 103
Rachats d'actions propres	—	- 1 308 557	- 1 308 557
AU 31.12.2024	534 312 021	—	534 312 021

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2024 :

<i>En nombre d'actions</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans d'actions gratuites	Total	En millions d'euros
Au 01.01.2024	—	—	—	—
Annulation	- 1 308 557	—	- 1 308 557	- 497,5
Levées options et actions gratuites	—	—	—	—
Rachats d'actions propres	1 308 557	—	1 308 557	497,5
AU 31.12.2024	—	—	—	—

b) Année 2023

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2023 :

<i>En nombre d'actions</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 01.01.2023	535 186 562	—	535 186 562
Annulation	- 1 271 632	1 271 632	—
Levées options et actions gratuites	810 545	—	810 545
Rachats d'actions propres	—	- 1 271 632	- 1 271 632
AU 31.12.2023	534 725 475	—	534 725 475

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2023 :

<i>En nombre d'actions</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans d'actions gratuites	Total	En millions d'euros
Au 01.01.2023	—	—	—	—
Annulation	- 1 271 632	—	- 1 271 632	- 503,3
Levées options et actions gratuites	—	—	—	—
Rachats d'actions propres	1 271 632	—	1 271 632	503,3
AU 31.12.2023	—	—	—	—

c) Année 2022

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2022 :

<i>En nombre d'actions</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 01.01.2022	557 672 360	- 22 260 000	535 412 360
Annulation	- 23 802 871	23 802 871	—
Levées options et actions gratuites	1 317 073	—	1 317 073
Rachats d'actions propres	—	- 1 542 871	- 1 542 871
AU 31.12.2022	535 186 562	—	535 186 562

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2022 :

<i>En nombre d'actions</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans d'actions gratuites	Total	En millions d'euros
Au 01.01.2022	22 260 000	—	22 260 000	8 940,0
Annulation	- 23 802 871	—	- 23 802 871	- 9 442,3
Levées options et actions gratuites	—	—	—	—
Rachats d'actions propres	1 542 871	—	1 542 871	502,3
AU 31.12.2022	- 260 000	—	- 260 000	—

11.3 Autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants détaillent par nature les mouvements sur ces éléments :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Titres à la juste valeur par résultat global			
Réserve à l'ouverture	6 561,2	6 637,5	6 485,4
Variations de juste valeur de la période	1 144,9	- 76,3	152,1
RÉSERVE À LA CLÔTURE	7 706,1	6 561,2	6 637,5

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Couverture de flux futurs – change			
Réserve à l'ouverture	128,5	257,3	- 29,8
Variations de juste valeur de la période	1,9	- 184,6	686,3
Variations de juste valeur constatées en résultat	- 97,5	55,8	- 399,2
Sortie de périmètre	- 0,4	- 0,1	—
RÉSERVE À LA CLÔTURE	32,5	128,5	257,3

Le tableau suivant détaille la variation de plus ou moins 10 % de l'euro et du dollar US contre les autres devises sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Effet hausse de 10 % de l'EUR contre toutes les devises du Groupe	551,8	471,5	444,9
Effet baisse de 10 % de l'EUR contre toutes les devises du Groupe	- 520,2	- 457,2	- 432,8
Effet hausse de 10 % de l'USD contre les principales devises du Groupe	- 94,9	- 143,7	- 196,5
Effet baisse de 10 % de l'USD contre les principales devises du Groupe	126,0	157,9	206,4

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Couverture de flux de trésorerie – taux d'intérêt			
Réserve à l'ouverture	- 7,1	1,4	—
Variations de juste valeur de la période	18,9	- 8,5	—
Variations de juste valeur constatées en résultat	—	—	1,4
RÉSERVE À LA CLÔTURE	11,8	- 7,1	1,4

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Gains et pertes actuariels et effet du plafonnement des actifs			
Réserve à l'ouverture	- 422,2	- 302,8	- 698,3
Gains/(pertes) actuariels de la période	153,2	- 116,7	404,9
Effet du plafonnement des actifs	0,2	- 2,5	- 9,4
Sortie de périmètre et autres	0,8	- 0,2	—
RÉSERVE À LA CLÔTURE	- 268,0	- 422,2	- 302,8

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Autres éléments du résultat global			
Réserve brute	7 482,4	6 260,5	6 592,4
Effet d'impôt associé	- 205,1	- 136,8	- 188,1
RÉSERVE NETTE D'IMPÔT	7 277,4	6 123,7	6 404,4

11.4 Résultat net hors éléments non récurrents – Résultat par action

Principes comptables

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant les options d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions » : les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

11.4.1 Réconciliation avec le résultat net

Le résultat net hors éléments non récurrents se réconcilie comme suit avec le résultat net part du groupe :

<i>En millions d'euros</i>	2024	2023	2022
Résultat net – part du groupe	6 408,7	6 184,0	5 706,6
Plus ou moins-values de cessions d'actifs corporels et incorporels	15,2	6,7	7,4
Dépréciation des actifs corporels et incorporels	50,8	270,6	39,0
Coûts de restructuration	237,1	88,5	172,6
Autres	134,6	84,1	22,5
Effet d'impôt sur les éléments non récurrents	- 91,6	- 100,7	- 52,6
Intérêts minoritaires sur éléments non récurrents	0,1	- 0,2	—
Effet d'impôt sur les acquisitions et les restructurations internes	31,4	- 46,5	158,5
RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS – PART DU GROUPE	6 786,3	6 486,6	6 054,1

11.4.2 Résultat net part du groupe par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net – part du groupe par action :

2024	Résultat net – part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net – part du groupe par action (en euros)
Résultat net par action	6 408,7	534 482 831	11,99
Actions gratuites		1 595 600	
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	6 408,7	536 078 431	11,95

2023	Résultat net – part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net – part du groupe par action (en euros)
Résultat net par action	6 184,0	535 428 641	11,55
Actions gratuites		1 592 398	
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	6 184,0	537 021 039	11,52

2022	Résultat net – part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net – part du groupe par action (en euros)
Résultat net par action	5 706,6	535 898 659	10,65
Actions gratuites		1 758 889	
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	5 706,6	537 657 548	10,61

11.4.3 Résultat net hors éléments non récurrents par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action :

2024	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action (en euros)
Résultat net hors éléments non récurrents par action	6 786,3	534 482 831	12,70
Actions gratuites		1 595 600	
RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS DILUÉ PAR ACTION	6 786,3	536 078 431	12,66

2023	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action (en euros)
Résultat net hors éléments non récurrents par action	6 486,6	535 428 641	12,11
Actions gratuites		1 592 398	
RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS DILUÉ PAR ACTION	6 486,6	537 021 039	12,08

2022	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action (en euros)
Résultat net hors éléments non récurrents par action	6 054,1	535 898 659	11,30
Actions gratuites		1 758 889	
RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS DILUÉ PAR ACTION	6 054,1	537 657 548	11,26

11.4.4 Calcul du nombre d'actions

Aucune action ordinaire potentielle n'a été exclue du calcul du résultat par action car tous les plans ont un effet dilutif sur les périodes présentées.

Au 31 décembre 2024, 314 940 343 actions sont détenues au nominatif depuis deux ans donnant droit au paiement d'un dividende majoré de 10 %.

Note 12 Provisions pour risques et charges - Passifs éventuels et litiges en cours significatifs

12.1 Provisions pour risques et charges

Principes comptables

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges et des provisions destinées à faire face à des coûts de restructuration, des risques industriels, environnementaux et commerciaux liés à l'exploitation tels que les ruptures de contrats, les reprises de produits et des risques sociaux.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des risques.

Les provisions pour risques et charges sont classées selon leur nature en Passifs non courants ou en Passifs courants. Les provisions concernant des risques ou litiges devant se régler dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation (*i.e.* retours produits) sont présentées dans les *Passifs courants*. Les autres provisions pour risques et charges sont présentées dans les *Passifs non courants*.

12.1.1 Soldes à la clôture

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Provisions pour risques et charges	76,8	68,8	67,7
Provisions non courantes ⁽¹⁾	76,8	68,8	67,7
Provisions pour risques et charges courantes	1 093,0	977,2	1 205,6
Provisions pour restructurations	219,3	100,3	146,1
Provisions pour retour de produits	305,0	338,2	395,3
Autres provisions courantes ⁽¹⁾	568,7	538,7	664,2
TOTAL	1 169,8	1 046,0	1 273,3

(1) Ces rubriques comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale hors impôt sur les sociétés, des risques industriels, environnementaux et commerciaux liés à l'exploitation (ruptures de contrats), des coûts liés au personnel, aux litiges produits ainsi que les risques liés aux enquêtes des autorités de contrôle de la concurrence (note 12.2.a et b).

12.1.2 Variations de la période des provisions pour risques et charges

Pour l'exercice 2024, la variation s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31.12.2022	31.12.2023	Dotations ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2024
Provisions pour restructurations	146,1	100,3	198,3	- 71,4	- 11,2	3,3	219,3
Provisions pour retour de produits	395,3	338,2	282,2	- 271,1	- 51,8	7,5	305,0
Autres provisions pour risques et charges	732,0	607,5	354,2	- 227,0	- 75,3	- 13,9	645,4
TOTAL	1 273,3	1 046,0	834,7	- 569,5	- 138,3	- 3,1	1 169,7

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
Résultat d'exploitation	541,3	- 469,3	- 121,4
Autres produits et charges	293,3	- 100,2	- 16,9
Résultat financier	—	—	—

Pour l'exercice 2023, la variation s'analysait comme suit :

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Dotations ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2023
Provisions pour restructurations	182,5	146,1	52,0	- 74,7	- 22,4	- 0,7	100,3
Provisions pour retour de produits	405,9	395,3	384,8	- 367,6	- 77,7	3,4	338,2
Autres provisions pour risques et charges	698,7	732,0	322,9	- 371,4	- 82,8	6,9	607,5
TOTAL	1 287,1	1 273,3	759,7	- 813,7	- 183,0	9,6	1 046,0

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
Résultat d'exploitation	707,7	- 547,6	- 156,4
Autres produits et charges	52,0	- 266,1	- 26,6
Résultat financier	—	—	—

Pour l'exercice 2022, la variation s'analysait comme suit :

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2021	Dotations ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2022
Provisions pour restructurations	235,1	182,5	81,0	- 92,9	- 32,3	7,8	146,1
Provisions pour retour de produits	352,4	405,9	468,5	- 408,8	- 81,5	11,1	395,3
Autres provisions pour risques et charges	694,1	698,7	233,7	- 125,9	- 86,1	11,6	732,0
TOTAL	1 281,6	1 287,1	783,2	- 627,6	- 199,8	30,5	1 273,3

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
Résultat d'exploitation	681,1	- 506,6	- 171,0
Autres produits et charges	102,1	- 121,0	- 28,8
Résultat financier	—	—	—

12.2 Passifs éventuels et litiges en cours significatifs

L'Oréal est impliquée dans les litiges significatifs décrits ci-dessous.

Certains de ces litiges donnent lieu à la constitution de provisions selon les principes décrits à la note 12.1. D'autres litiges sont considérés comme des passifs éventuels, soit parce qu'aucune estimation fiable des montants susceptibles d'être mis à la charge du Groupe ne peut être fournie en l'état des informations disponibles, soit parce que la Direction du Groupe a déterminé, notamment au regard des avis des conseils et experts externes qui l'assistent dans ces litiges, que la probabilité pour que le litige donne lieu à un paiement de la part du Groupe est faible.

12.2.1 Contentieux fiscaux

Brésil – Remise en cause de l'assiette de la taxe indirecte IPI

En janvier 2015, le décret 8.393/2015 a établi que les sociétés commerciales au Brésil deviennent redevables de la taxe indirecte IPI sur certains produits à compter du 1^{er} mai 2015. L'Oréal conteste les fondements juridiques de ce décret et son application. Sur la base de l'évolution des positions de place et de l'évolution favorable de l'opinion de ses conseils, l'Oréal reconnaît depuis le 1^{er} janvier 2018 l'IPI collecté en revenus.

L'Oréal a reçu des notifications de redressement concernant la taxe indirecte IPI pour les années 2008 et 2011 à 2015 pour un montant total actualisé des intérêts et pénalités de 631 millions d'euros. L'Administration fiscale brésilienne remet en cause le prix de cession de l'usine à l'affaire commerciale comme base de calcul de l'assiette de l'IPI. L'Oréal, après avoir pris avis de ses conseils fiscaux, estime que les arguments de l'Administration fiscale brésilienne ne sont pas fondés et a contesté ces notifications. L'Oréal continue son recours juridique auprès des instances administratives et judiciaires.

Compte tenu des évolutions défavorables des décisions des instances administratives sur ce même sujet pour d'autres groupes brésiliens, L'Oréal a provisionné partiellement ce risque pour 41,7 millions d'euros.

Inde – Remise en cause des dépenses de publicité, marketing et promotion

L'Oréal a reçu plusieurs notifications de redressement pour les exercices 2007/08 à 2017/18 et 2019/20 à 2020/21 concernant principalement la déductibilité fiscale des dépenses de publicité, marketing et promotion pour un montant actualisé des intérêts et pénalités de 234 millions d'euros. L'Oréal, après avoir pris avis de ses conseils fiscaux, conteste ces notifications et continue son recours juridique auprès des instances administratives et judiciaires.

Procédures amiables

Des procédures amiables ont été engagées auprès des Administrations fiscales françaises, indonésiennes et singapouriennes en vue d'éliminer la double imposition consécutive à des désaccords entre ces Administrations.

12.2.2 Enquêtes des autorités de contrôle de la concurrence

Les autorités nationales de la concurrence de plusieurs pays d'Europe ont initié des enquêtes visant notamment le secteur des cosmétiques.

a) Pays d'Europe hors France

En Allemagne, consécutivement à une procédure initiée en 2008 par l'Autorité de la Concurrence allemande dans le domaine des soins et hygiène du corps et définitivement close en 2015, des distributeurs ont initié des actions en réparation contre L'Oréal Allemagne qui ont donné lieu à ce stade à des décisions de rejet par les tribunaux. Ces procédures sont toujours en cours. L'Oréal Allemagne conteste le bien-fondé de ces réclamations et réfute l'existence de tout dommage.

b) En France

En France, l'Autorité de la Concurrence française avait prononcé le 18 décembre 2014 une amende de 189,5 millions d'euros contre L'Oréal dans le secteur des produits d'hygiène et de soin pour le corps pour des faits remontant au début des années 2000. Par arrêt du 27 octobre 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé cette décision. L'Oréal a réfuté toute accusation d'entente avec ses concurrents, et regretté qu'il n'ait pas été tenu compte du caractère hautement concurrentiel du marché français des produits d'hygiène et de soin pour le corps comme en témoigne le nombre d'industriels et de distributeurs en présence, le large choix de produits offerts aux consommateurs ainsi que le fort degré d'innovation et de lancements.

Suite à un pourvoi formé par L'Oréal, la Cour de Cassation a rendu le 27 mars 2019 un arrêt de cassation partiel portant sur le montant de l'amende infligée à L'Oréal. Le 18 juin 2020, la Cour d'Appel de renvoi a confirmé le montant initial de l'amende. L'Oréal a formé un nouveau pourvoi en cassation contre cet arrêt qui a été rejeté le 18 octobre 2023.

Cette décision définitive est sans incidence sur le compte du résultat du Groupe et sans impact de trésorerie, le règlement de l'amende étant intervenu en 2015.

Consécutivement à cette décision, des distributeurs ont initié des actions en réparation contre L'Oréal qui en sont à un stade préliminaire ou ont donné lieu à une décision de rejet par les tribunaux. Ces procédures sont toujours en cours. L'Oréal conteste le bien-fondé de ces réclamations et réfute l'existence de tout dommage.

12.2.3 Litiges liés à la responsabilité du fait des produits en Amérique du Nord

a) Litiges liés à des produits susceptibles de contenir du talc aux États-Unis

Des filiales américaines du Groupe sont actuellement visées aux États-Unis dans des affaires de responsabilité produit en lien avec la présence présumée de particules d'amiante dans certains produits cosmétiques contenant du talc. Jusqu'à présent, aucun des cas impliquant des filiales du Groupe n'est allé jusqu'au procès. Certaines plaintes ont également été rejetées. Au 31 décembre 2024, environ 400 procédures sont en cours. L'Oréal conteste fermement les demandes formées dans le cadre de ces actions.

b) Litiges liés à des produits défrisants pour cheveux (*hair relaxers*) en Amérique du Nord

Des entités du Groupe sont actuellement visées dans des affaires de responsabilité produit en lien avec la présence alléguée dans des produits défrisants pour cheveux (*hair relaxers*) d'ingrédients qui leur auraient causé divers problèmes de santé. Au 31 décembre 2024, les sociétés américaines du Groupe étaient assignées dans environ 8 550 procédures fédérales regroupées dans le cadre d'une procédure multi-district (« MDL ») en cours devant le tribunal fédéral du district nord de l'Illinois, et dans environ 750 actions individuelles (parfois consolidées) devant diverses juridictions

étatiques. La phase de « *discovery* » est en cours. D'autres actions sont également en cours en lien avec les mêmes produits, notamment une action de groupe (« *class action* »), pour des préjudices financiers. Le Groupe conteste fermement les demandes formées dans le cadre de ces actions.

Il n'existe actuellement aucun autre fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société et du Groupe L'Oréal.

Note 13 Développement durable et climat

13.1 Évaluation des actifs et passifs

a) Risques environnementaux

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas au regard des réglementations actuelles d'incidence majeure sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

b) Évaluation des actifs

L'Oréal démontre depuis de nombreuses années un très fort engagement sur les sujets de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. L'Oréal a inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, notamment avec le lancement en 2013 du programme *Sharing Beauty With All* avec des objectifs à l'horizon 2020 concernant la production durable, l'innovation durable, la consommation durable et la croissance partagée.

L'Oréal a initié en juin 2020 la seconde étape de ses engagements en matière de développement durable, sous l'ombrelle du programme appelé L'Oréal pour le Futur, avec une nouvelle série d'objectifs particulièrement ambitieux et concrets à l'horizon 2030, afin de couvrir les impacts associés à sa chaîne de valeur : ses sites de production et de distribution, mais aussi ses chaînes d'approvisionnement et les impacts associés à l'utilisation des produits par les consommateurs. Les objectifs en matière de développement durable sont détaillés dans le Rapport de durabilité.

Ces engagements pris par le Groupe ne remettent pas en cause la valeur des actifs ou les durées d'utilité des actifs non financiers, en particulier :

- les efforts continus pour l'adaptation des produits à la demande des consommateurs dans le cadre du programme de L'Oréal pour le Futur sont intégrés à court terme dans les plans stratégiques des Divisions du Groupe retenus dans les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et sont sans impact sur la valeur comptable des actifs ;
- l'adaptation des usines et de la formulation des produits ne conduit pas à identifier à date de risque d'obsolescence des chaînes de production et ne remet pas en cause la durée d'amortissement des actifs.

Par ailleurs, comme mentionné en note 7.3, les scénarii envisagés afin de déterminer les impacts potentiels du changement climatique sur les actifs du Groupe et notamment sur les actifs des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe, n'ont mis en évidence aucun impact significatif susceptible de générer un risque de dépréciation de ces actifs.

13.2 Financements, placements, investissements et rémunération

Le Groupe décline son programme L'Oréal pour le Futur sur sa stratégie de financement, de placements, d'investissements et de rémunération à court et long terme.

a) Financements

Les lignes de crédit indexées sur les performances du Groupe en matière de développement durable intègrent un mécanisme d'ajustement du coût du financement.

Le Groupe L'Oréal dispose d'un crédit syndiqué avec 20 banques de 5 milliards d'euros non utilisé à fin décembre 2024 intégrant un mécanisme d'ajustement de sa marge en fonction des performances du Groupe sur quatre objectifs de durabilité : climat, biodiversité, ressources et engagement social.

Le Groupe a émis un emprunt obligataire de 3 milliards d'euros en 2022 dont une des tranches d'un montant de 1 250 millions d'euros est liée à des critères de durabilité (*Sustainability-linked Bond*) (note 9.1).

b) Placements

La trésorerie disponible du Groupe est placée majoritairement sur des SICAVs monétaires ISR (47 % des placements effectués sur l'année 2024), sur des comptes à terme (38 % des placements effectués sur l'année 2024 dont 90 % en CAT RSE) et des comptes courants rémunérés (14 % des placements effectués sur l'année 2024).

c) Investissements

Le Groupe a comptabilisé des actifs financiers non courants pour un montant total de 246 millions d'euros, réévalués à la juste valeur en capitaux propres (note 9.3), portant sur des activités de développement durable.

- En 2024, création conjointement avec Chenavari d'un fonds Solstice à hauteur de 50 millions d'euros (dont 11 millions d'euros sur 2024) pour soutenir l'effort de décarbonation des fournisseurs industriels et notamment dans le cadre des engagements du Groupe en matière d'émission de Scope 3.
- Fin 2021, investissement dans le *Circular Innovation Fund* à hauteur de 50 millions d'euros. L'Oréal est l'un des principaux contributeurs de ce fonds ayant pour vocation de financer des entreprises innovantes dans le domaine du recyclage, de la gestion des déchets plastiques ou encore des matériaux issus de la bioéconomie.
- En 2020, création d'un fonds pour la Régénération de la Nature destiné à financer des projets de restauration d'écosystèmes naturels marins, forestiers et agricoles. Ce fonds dédié est doté à hauteur de 75 millions d'euros dont 50 millions destinés au soutien des actions du fonds.
- Prises de participations dans des start-up pour un montant total de 72 millions d'euros, dont :
 - la biotech française Global Bioenergies qui a développé un procédé de conversion de ressources végétales ;
 - la start-up de chimie verte Carbios qui a développé des procédés enzymatiques pour la biodégradation et le biorecyclage de plastiques ;
 - la biotech française Microphyt qui a développé un procédé à faible impact carbone de production de microalgues ;

- la biotech américaine Future Origins créée en joint-venture par Geno, dont le but est de créer des alternatives durables à des ingrédients-clés ;
- la biotech américaine Debut spécialisée dans la découverte, formulation et fabrication d'ingrédients et produits novateurs naturels et complexes, utilisables dans une multitude de produits de beauté plus performants et plus durables ;
- et en particulier en 2024, dans la biotech chinoise ShineHigh (spécialisée dans la chimie supra-moléculaire de pointe) et dans Abolis, biotech française, offrant une plateforme intégrée et polyvalente de biologie de synthèse.

À noter que la start-up de technologie environnementale suisse Gjosa – qui a développé des solutions innovantes d'économie d'eau et dont BOLD détenait 15 % – a été acquise à 100 % par L'Oréal en 2024.

d) Rémunérations

La part variable de la rémunération actuelle du Directeur Général intègre des objectifs extra-financiers quantitatifs et qualitatifs, dont des objectifs liés au programme L'Oréal pour le Futur. Des objectifs extra-financiers en lien avec les ambitions de développement durable du Groupe ont été intégrés dès 2016 dans la rémunération variable du *top management*, y compris les responsables de marques internationales et des responsables pays.

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions gratuites, les plans prévoient depuis 2022 l'atteinte de critères de performance de nature extra-financière dont :

- l'atteinte d'engagements pris par le Groupe en matière de responsabilité environnementale et sociétale dans le cadre du programme L'Oréal pour le Futur ;
- la parité femmes-hommes au sein des postes stratégiques dont le Comité Exécutif.

Note 14 Engagements hors bilan

14.1 Engagements de location

Ils s'élevaient à 94,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, 91,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 122,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 dont :

- 39,1 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2024, contre 39,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 46,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- 48,4 millions d'euros de 1 à 5 ans au 31 décembre 2024, contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 61,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- 7,0 millions d'euros à plus de 5 ans au 31 décembre 2024, contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 14,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

14.2 Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 9.1.11.

Les autres engagements hors bilan significatifs ont été identifiés et chiffrés et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Garanties données ⁽¹⁾	314,9	279,0	308,9
Garanties reçues	123,0	126,5	110,4
Commandes d'investissements ⁽²⁾	528,1	581,7	508,0
Obligations d'achats dans le cadre de contrats d'approvisionnement et de services ⁽³⁾	2 033,9	2 237,7	1 852,1

(1) Il s'agit essentiellement de garanties données à des administrations ou sur des prêts consentis à des tiers partenaires du Groupe, ainsi que l'engagement net pris envers la Fondation L'Oréal pour son programme pluriannuel.

(2) Malgré leur caractère stratégique, chacun de ces investissements pris individuellement n'est pas d'un montant significatif, à l'échelle du Groupe, pour justifier une information spécifique.

(3) Y compris les engagements irrévocables de contrats d'achat d'énergie notamment sur les énergies vertes type purchase power agreement comptabilisés en usage propre.

Note 15 Transactions entre parties liées

15.1 Transactions avec les entreprises associées (Parties liées)

Les sociétés mises en équivalence comprennent uniquement des co-entreprises.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées entre le Groupe et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Les principales transactions et soldes avec les parties liées se présentent comme suit :

En millions d'euros	2024	2023	2022
Ventes de biens et de services	—	—	—
Charges et produits financiers	—	—	—

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Créances d'exploitation	—	—	—
Dettes d'exploitation	—	—	—
Créances financières nettes	0,1	0,1	0,1

15.2 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

L'Oréal a été informé que les membres du groupe familial Bettencourt Meyers, ainsi que M. Jean-Paul Agon pour 100 actions, ont signé le 16 décembre 2016 des engagements de conservation dans le cadre de la loi Dutreil portant sur 185 704 189 actions L'Oréal représentant 33,065 % du capital et des droits de vote de la Société à la date de l'engagement.

Ces engagements de conservation ont été conclus en application des articles 787 B et 885 I bis du Code général des impôts pour une durée de deux ans renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Ils ne comportent aucun droit préférentiel de cession ou d'acquisition en faveur des signataires et ne sont pas constitutifs d'une action de concert vis-à-vis de la Société.

Le 29 décembre 2023, il a été mis fin aux engagements conclus en 2016 et il a été conclu un nouvel engagement collectif de conservation en application de l'article 787 B du Code général des impôts, portant sur le même nombre d'actions L'Oréal et similaire à ceux de 2016, avec l'adjonction comme signataire de la société Financière L'Arcouest (contrôlée par Mme Françoise Bettencourt Meyers et sa famille).

Note 16 Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

HONORAIRES DE L'EXERCICE 2024

En millions d'euros hors taxes 2024	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Commissaire aux Comptes Ernst & Young Audit	Réseau	Total	En %	Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés	Réseau	Total	En %
Certification et examen limite semestriel des comptes individuels et consolidés								
L'Oréal	1,8	n/a	1,8		1,8	n/a	1,8	
Filiales intégrées globalement	1,1	5,8	6,9		1,1	6,1	7,2	
Sous-total	2,9	5,8	8,7	64 %	2,9	6,1	9,0	81 %
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾								
L'Oréal	0,2	3,1	3,3		0,1	0,4	0,5	
Filiales intégrées globalement	—	0,9	0,9		—	0,9	0,9	
Sous-total	0,2	4,0	4,2	31 %	0,1	1,3	1,4	13 %
Certification en matière de durabilité								
L'Oréal	0,6	—	0,6		0,6	—	0,6	
Sous-total	0,6	—	0,6	4 %	0,6	—	0,6	5 %
TOTAL	3,8	9,8	13,6	100 %	3,7	7,4	11,1	100 %

(1) Concerne pour l'essentiel des audits d'acquisitions et des services IT.

HONORAIRES DE L'EXERCICE 2023

En millions d'euros hors taxes 2023	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Commissaire aux Comptes Ernst & Young Audit	Réseau	Total	En %	Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés	Réseau	Total	En %
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
L'Oréal	1,7	n/a	1,7		1,8	n/a	1,8	
Filiales intégrées globalement	0,9	4,8	5,7		0,9	5,6	6,5	
Sous-total	2,6	4,8	7,4	67 %	2,7	5,6	8,3	78 %
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾								
L'Oréal	0,5	2,6	3,1		0,7	0,6	1,3	
Filiales intégrées globalement	—	0,5	0,5		—	1,1	1,1	
Sous-total	0,5	3,1	3,6	33 %	0,7	1,7	2,4	22 %
TOTAL	3,1	7,9	11,0	100 %	3,4	7,3	10,7	100 %

(1) Concerne pour l'essentiel des audits d'acquisitions.

Note 17 Événements post-clôture

Signature d'un accord en vue de l'acquisition de Gowoonseang Cosmetics Co (Dr. G)

L'Oréal Groupe a annoncé le 23 décembre 2024 la signature d'un accord avec le groupe de distribution suisse Migros pour l'acquisition de sa filiale **Gwoonseang Cosmetics Co, Ltd**, incluant Dr.G, la marque coréenne de soin de la peau, fondée par le dermatologue Dr. Gun Young Ahn en 2003 et basée à Séoul. Dr.G rejoindra la Division des Produits Grand Public (DPGP) de L'Oréal Groupe pour répondre au succès grandissant de la *K-Beauty* à travers le monde et développer son offre avec des soins de la peau efficaces, fondés sur la science, tout en restant accessibles. Cette acquisition est soumise aux conditions préalables habituelles et devrait être finalisée dans les prochains mois.

Signature d'un accord en vue de la cession de 2,3 % de titres Sanofi

L'Oréal Groupe a annoncé le 3 février 2025 la signature d'un accord en vue de la cession d'environ 29,6 millions d'actions **Sanofi** à Sanofi à un prix de 101,5 euros par action, soit un montant total de 3 milliards d'euros. Suite à l'opération et après annulation des actions rachetées, L'Oréal détiendra 7,2 % du capital de Sanofi et 13,1 % des droits de vote ⁽¹⁾.

L'opération, qui sera réalisée par le biais d'une cession de bloc hors marché, n'est soumise à aucune condition suspensive et devrait être finalisée dans les prochains jours.

(1) Sur la base d'un nombre total d'actions de 1 263 122 721 et d'un nombre total réel de droits de vote de 1 413 130 110 au 31 décembre 2024, tels que publiés par Sanofi, étant précisé que le pourcentage des droits de vote théoriques détenus par L'Oréal après annulation sera de 13,0 % sur la base du nombre total de 1 422 661 191 droits de vote théoriques au 31 décembre 2024, tel que publié par Sanofi, dans chaque cas, retraités du nombre d'actions rachetées et annulées à la suite ou au résultat de cette opération. Avant annulation des actions rachetées, la participation de L'Oréal dans Sanofi s'élèvera à 7,0 % du capital et 12,7 % du nombre total de droits de vote théoriques.

5.7 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2024

5.7.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Siège	% intérêt
2. L'ORÉAL VERWALTUNGS GmbH	Allemagne	100,00 %
AËSOP (THAILAND) LIMITED	Thaïlande	100,00 %
AËSOP AUSTRALIA PTY LTD	Australie	100,00 %
AËSOP AUSTRIA GmbH	Autriche	100,00 %
AËSOP BELGIUM BVBA	Belgique	100,00 %
AËSOP BRASIL COMERCIO DE COSMETICOS LTDA	Brésil	100,00 %
AËSOP CANADA, INC.	Canada	100,00 %
AËSOP COSMETICS AUSTRALIA PTY LTD	Australie	100,00 %
AËSOP COSMETICS SPAIN, S.L.	Espagne	100,00 %
AËSOP DENMARK ApS	Danemark	100,00 %
AËSOP FRANCE	France	100,00 %
AËSOP GERMANY GmbH	Allemagne	100,00 %
AËSOP HONG KONG LIMITED	Hong Kong SAR	100,00 %
AËSOP ITALY S.R.L.	Italie	100,00 %
AËSOP JAPAN	Japon	100,00 %
AËSOP KOREA YUHAN HOESA	Corée	100,00 %
AËSOP MACAU LIMITED	Macao	100,00 %
AËSOP MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	100,00 %
AËSOP NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	100,00 %
AËSOP NEW ZELAND LIMITED	Nouvelle-Zélande	100,00 %
AËSOP NORWAY AS	Norvège	100,00 %
AËSOP RETAIL PTY LTD	Australie	100,00 %
AËSOP SINGAPORE PTE LTD	Singapour	100,00 %
AËSOP SWEDEN AB	Suède	100,00 %
AËSOP SWITZERLAND AG	Suisse	100,00 %
AËSOP UK LIMITED	Grande-Bretagne	100,00 %
AËSOP USA, INC.	États-Unis	100,00 %
AZZARO MUGLER BEAUTÉ FRANCE	France	100,00 %
BEAUTÉ, RECHERCHE & INDUSTRIES	France	100,00 %
BEAUTY PARK HONG KONG LIMITED	Hong Kong SAR	100,00 %
BEAUTY TECH LAB LTD	Grande-Bretagne	100,00 %
BEAUTYCOS INTERNATIONAL COMPANY LIMITED	Chine	100,00 %
BEAUTYLUX INTERNATIONAL COSMETICS (SHANGHAI) CO LTD	Chine	100,00 %
BIOTherm	Monaco	99,80 %
BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development	France	100,00 %
CENTRE THERMAL DE LA ROCHE-POSAY	France	100,00 %
COBELSA COSMETICOS, S.A.	Espagne	100,00 %
COMPTOIR LAINIER AFRICAIN	Maroc	100,00 %
COSBEL S.A. de C.V.	Mexique	100,00 %
COSMELOR LTD	Japon	100,00 %
COSMEPHIL HOLDINGS CORPORATION PHILIPPINES	Philippines	100,00 %
COSMÉTIQUE ACTIVE INTERNATIONAL	France	100,00 %
COSMÉTIQUE ACTIVE PRODUCTION	France	100,00 %
EGYPTELOR LLC	Égypte	100,00 %

Sociétés	Siège	% intérêt
ELEBELLE (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	100,00 %
EMEIS COSMETICS PTY LTD	Australie	100,00 %
EMEIS HOLDINGS PTY LTD	Australie	100,00 %
EMEIS TRADING PTY LTD	Australie	100,00 %
EPISKIN	France	99,92 %
EPISKIN BRASIL BIOTECNOLOGIA EIRELI	Brésil	99,92 %
ERWITON S.A.	Uruguay	100,00 %
FAPAGAU & CIE	France	100,00 %
FAPROREAL	France	100,00 %
FINVAL	France	100,00 %
FITNE GESUNDHEIT UND WELLNESS GmbH	Allemagne	100,00 %
FRABEL S.A. de C.V.	Mexique	100,00 %
GEMEY PARIS – MAYBELLINE NEW YORK	France	100,00 %
GJOSA SA	Suisse	100,00 %
GUANGZHOU L'ORÉAL BUYCOOR INTERNET SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD	Chine	100,00 %
HELENA RUBINSTEIN ITALIA S.p.A.	Italie	100,00 %
HOLDIAL	France	100,00 %
INTERBEAUTY PRODUCTS LIMITED	Kenya	100,00 %
JSC L'ORÉAL	Russie	100,00 %
KOSMEPOL Sp. z.o.o.	Pologne	100,00 %
L & J RE	France	100,00 %
L'ORÉAL (CHINA) CO. LTD	Chine	100,00 %
L'ORÉAL (THAILAND) LIMITED	Thaïlande	100,00 %
L'ORÉAL (UK) LIMITED	Grande-Bretagne	100,00 %
L'ORÉAL ADRIA d.o.o.	Croatie	100,00 %
L'ORÉAL AMERICA LATINA S.A. DE C.V.	Mexique	100,00 %
L'ORÉAL ARGENTINA Sociedad Anonima	Argentine	100,00 %
L'ORÉAL AUSTRALIA PTY LTD	Australie	100,00 %
L'ORÉAL BALKAN d.o.o.	Serbie	100,00 %
L'ORÉAL BALTIC SIA	Lettonie	100,00 %
L'ORÉAL BANGLADESH LIMITED	Bangladesh	100,00 %
L'ORÉAL BELGILUX S.A.	Belgique	100,00 %
L'ORÉAL BRASIL COMERCIAL DE COSMÉTICOS LTDA	Brésil	100,00 %
L'ORÉAL BRASIL PESQUISAS E INOVACAO LTDA	Brésil	100,00 %
L'ORÉAL BULGARIA EOOD	Bulgarie	100,00 %
L'ORÉAL CANADA, INC.	Canada	100,00 %
L'ORÉAL CENTRAL AMERICA S.A.	Panama	100,00 %
L'ORÉAL CENTRAL WEST AFRICA LTD	Nigeria	100,00 %
L'ORÉAL CESKA REPUBLIKA s.r.o.	République Tchèque	100,00 %
L'ORÉAL CHILE S.A.	Chili	100,00 %
L'ORÉAL COLOMBIA S.A.S.	Colombie	100,00 %
L'ORÉAL COSMETICS INDUSTRY S.A.E.	Égypte	100,00 %
L'ORÉAL DANMARK A/S	Danemark	100,00 %
L'ORÉAL DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	100,00 %
L'ORÉAL EAST AFRICA LIMITED	Kenya	100,00 %
L'ORÉAL EGYPT LLC	Égypte	100,00 %
L'ORÉAL ESPANA S.A.U.	Espagne	100,00 %
L'ORÉAL FINLAND OY	Finlande	100,00 %
L'ORÉAL FRANCE	France	100,00 %

Sociétés	Siège	% intérêt
L'ORÉAL GUATEMALA S.A.	Guatemala	100,00 %
L'ORÉAL HELLAS S.A.	Grèce	100,00 %
L'ORÉAL HONG KONG LIMITED	Hong Kong SAR	100,00 %
L'ORÉAL INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	100,00 %
L'ORÉAL INTERNATIONAL DISTRIBUTION	France	100,00 %
L'ORÉAL ISRAËL LTD	Israël	92,97 %
L'ORÉAL ITALIA S.p.A.	Italie	100,00 %
L'ORÉAL KAZAKHSTAN Limited Liability Partnership	Kazakhstan	100,00 %
L'ORÉAL KOREA LIMITED	Corée	100,00 %
L'ORÉAL LIBAN SAL	Liban	100,00 %
L'ORÉAL LIBRAMONT	Belgique	100,00 %
L'ORÉAL MAGYARORSZAG KOZMETIKAI Kft	Hongrie	100,00 %
L'ORÉAL MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	100,00 %
L'ORÉAL MANUFACTURING MIDRAND (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	100,00 %
L'ORÉAL MAROC	Maroc	50,00 %
L'ORÉAL MEXICO S.A. de C.V.	Mexique	100,00 %
L'ORÉAL MIDDLE EAST	Émirats arabes unis	100,00 %
L'ORÉAL NEDERLAND B.V.	Pays-Bas	100,00 %
L'ORÉAL NEW ZEALAND LIMITED	Nouvelle-Zélande	100,00 %
L'ORÉAL NORGE AS	Norvège	100,00 %
L'ORÉAL ÖSTERREICH GmbH	Autriche	100,00 %
L'ORÉAL PAKISTAN PRIVATE LIMITED	Pakistan	100,00 %
L'ORÉAL PANAMA S.A.	Panama	100,00 %
L'ORÉAL PERU S.A.	Pérou	100,00 %
L'ORÉAL PHILIPPINES, INC.	Philippines	100,00 %
L'ORÉAL POLSKA Sp. z.o.o.	Pologne	100,00 %
L'ORÉAL PORTUGAL UNIPessoal, LDA	Portugal	100,00 %
L'ORÉAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL	France	100,00 %
L'ORÉAL PRODUKTION DEUTSCHLAND BETEILIGUNGS GmbH	Allemagne	100,00 %
L'ORÉAL PRODUKTION DEUTSCHLAND GmbH & CO KG	Allemagne	100,00 %
L'ORÉAL ROMANIA SRL	Roumanie	100,00 %
L'ORÉAL SAIPO INDUSTRIALE S.p.A.	Italie	100,00 %
L'ORÉAL SAUDI ARABIA	Arabie saoudite	90,00 %
L'ORÉAL SINGAPORE Pte Ltd	Singapour	100,00 %
L'ORÉAL SLP S.A. de C.V.	Mexique	100,00 %
L'ORÉAL SOUTH AFRICA HOLDINGS (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	100,00 %
L'ORÉAL SUISSE S.A.	Suisse	100,00 %
L'ORÉAL SVERIGE AB	Suède	100,00 %
L'ORÉAL TAIWAN CO., LTD.	Région de Taïwan	100,00 %
L'ORÉAL TRAVEL RETAIL	France	100,00 %
L'ORÉAL TRAVEL RETAIL AMERICAS, INC.	États-Unis	100,00 %
L'ORÉAL TÜRKIYE KOZMETIK SANAYI VE TICARET ANONIM SİRKETİ	Turquie	100,00 %
L'ORÉAL U A E GENERAL TRADING LLC	Émirats arabes unis	100,00 %
L'ORÉAL UKRAINE	Ukraine	100,00 %
L'ORÉAL URUGUAY S.A.	Uruguay	100,00 %
L'ORÉAL USA, INC. (sous-groupe)	États-Unis	100,00 %
L'ORÉAL VIETNAM CO. LTD	Vietnam	100,00 %
LA ROCHE-POSAY LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE	France	99,98 %
LABORATORIOS DE COSMETICOS VOGUE S.A.S.	Colombie	100,00 %

Sociétés	Siège	% intérêt
LOA6	France	100,00 %
LOA6 USA, INC.	États-Unis	100,00 %
LOA15	France	100,00 %
LUXURY OF RETAIL	France	100,00 %
MAGIC HOLDINGS (sous-groupe)	Chine	100,00 %
MASRELOR LLC	Égypte	100,00 %
MATRIX DISTRIBUTION GmbH	Allemagne	100,00 %
MEDI BEAUTY HONG KONG LIMITED	Hong Kong SAR	100,00 %
MODIFACE INC.	Canada	100,00 %
MUGLER FASHION	France	100,00 %
NANTONG L'ORÉAL SUPPLY CHAIN MANAGEMENT CO., LTD	Chine	100,00 %
NIHON L'ORÉAL KABUSHIKI KAISHA	Japon	100,00 %
NLO KABUSHIKI KAISHA	Japon	100,00 %
NOVEAL	France	100,00 %
NYX PROFESSIONAL MAKEUP SPRL/BVBA	Belgique	100,00 %
P.T. L'ORÉAL INDONESIA	Indonésie	100,00 %
P.T. YASULOR INDONESIA	Indonésie	100,00 %
PRESTIGE ET COLLECTIONS INTERNATIONAL	France	100,00 %
PROCOSA PRODUCTOS DE BELEZA LTDA	Brésil	100,00 %
PRODUCTOS CAPILARES L'ORÉAL S.A.	Espagne	100,00 %
REAL CAMPUS BY L'ORÉAL	France	100,00 %
SALONCENTRIC CANADA LP	Canada	100,00 %
SCENTAL LIMITED	Hong Kong SAR	100,00 %
SCIENCEMD	France	100,00 %
SHANGHAI EPISKIN BIOTECHNOLOGY CO. LTD	Chine	99,92 %
SHANGHAI L'ORÉAL INTERNATIONAL TRADING CO. LTD	Chine	100,00 %
SHANGHAI MEICIFANG BUSINESS CONSULTING CO. LTD	Chine	100,00 %
SHANGHAI MEICIFANG INVESTMENT CO., LTD.	Chine	100,00 %
SHANGHAI YIMEI BUSINESS CONSULTING CO. LTD	Chine	100,00 %
SHU UEMURA COSMETICS INC.	Japon	100,00 %
SICOS & CIE	France	100,00 %
SOCIÉTÉ HYDROMINÉRALE DE LA ROCHE POSAY - S.H.R.P.	France	99,98 %
SOPROCOS	France	100,00 %
SOPROREAL	France	100,00 %
SPARLYS	France	100,00 %
SUZHOU L'ORÉAL SUPPLY CHAIN MANAGEMENT CO., LTD	Chine	100,00 %
TAIWAN AËSOP COSMETICS COMPANY LIMITED BY SHARES	Région de Taïwan	100,00 %
YICHANG TIANMEI INTERNATIONAL COSMETICS CO LTD	Chine	100,00 %
ZHEJIANG YESSKIN TECHNOLOGY CO. LTD.	Chine	70,00 %

5.7.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège	% intérêt
AMOUAGE SAOC	Oman	25,00 %
INNEOV DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne	50,00 % ⁽¹⁾
INNEOV MEXICO S.A. DE C.V.	Mexique	50,00 % ⁽¹⁾
INNEOV TAIWAN CO. LTD	Région de Taïwan	50,00 % ⁽¹⁾
LIPP DISTRIBUTION	Tunisie	49,00 %
LOSHIAN CO., LTD	Corée	40,00 %
NUTRICOS TECHNOLOGIES	France	50,00 % ⁽¹⁾
SALON INTERACTIVE, INC.	États-Unis	46,00 %

(1) Sociétés communes avec Nestlé.

5.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société L'Oréal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des marques à durée d'utilité indéfinie

Voir les notes 7.1 – Ecarts d'acquisition, 7.2 – Autres Immobilisations incorporelles, 7.3 – Tests de dépréciation des actifs incorporels et 4 – Autres produits et charges opérationnels, de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des marques à durée d'utilité indéfinie s'élèvent respectivement à M€ 13 382 et M€ 2 737 (soit un total de 29 % des actifs) comme indiqué dans la note 7 de l'annexe des comptes consolidés.</p> <p>Ces actifs font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un évènement défavorable intervient, et au moins une fois par an afin de vérifier que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.</p> <p>Les valeurs recouvrables de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale. Les hypothèses prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable sont décrites dans la note 7.3 de l'annexe des comptes consolidés et concernent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la progression des chiffres d'affaires et taux de marge ; • un taux de croissance à l'infini pour le calcul de la valeur terminale, et • des taux d'actualisation fondés sur le coût moyen pondéré du capital, ajustés d'une prime de risque pays si nécessaire. <p>Les tests de dépréciation réalisés ont conduit en 2024 à constater une dépréciation de M€ 48,4 sur les écarts d'acquisition et une dépréciation de M€ 1,6 sur les marques.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constituait un point clé de l'audit en raison de leur poids relatif dans les comptes consolidés et parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.</p>	<p>Nous avons pris connaissance de la méthodologie appliquée par la direction pour réaliser les tests de dépréciation et les analyses de sensibilité.</p> <p>Nous avons évalué ces dernières, notamment en les rapprochant de nos propres analyses de sensibilité, afin de définir la nature et l'étendue de nos travaux.</p> <p>Nous avons apprécié la qualité du processus d'élaboration des budgets et des prévisions.</p> <p>Pour les tests de dépréciation des actifs jugés les plus sensibles, nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère raisonnable des principales estimations, et plus particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprécier la cohérence des projections des chiffres d'affaires et taux de marge par rapport aux performances passées du Groupe et au contexte économique et financier dans lequel le Groupe opère ; • corroborer les taux de croissance futurs retenus avec les analyses de performance du marché cosmétique mondial, en tenant compte des spécificités des marchés locaux et canaux de distribution dans lesquels le Groupe opère ; • analyser les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres utilisés avec des références externes, les taux de croissance à long terme et les taux de redevance en incluant dans notre équipe des experts en évaluation ; • examiner les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses clés retenues par la direction et par rapport à nos propres analyses. <p>Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p>

Reconnaissance du chiffre d'affaires : estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

Voir la note 3 – Eléments relatifs à l'exploitation – Information sectorielle – Principes comptables – Chiffre d'affaires, de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net des retours de produits et des remises, ristournes et autres avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs (tels que la coopération commerciale) comme cela est décrit dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés.</p> <p>Ces différentes déductions du chiffre d'affaires sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes sur la base notamment des conditions contractuelles et des données statistiques issues de l'expérience passée.</p> <p>L'évaluation du chiffre d'affaires intègre ainsi, à la clôture de l'exercice, des estimations, liées aux montants portés en déduction, que nous avons considérées comme étant (i) complexes, en raison de la diversité des accords contractuels et des conditions commerciales existant sur les différents marchés du Groupe, (ii) sensibles, le chiffre d'affaires étant un indicateur clé dans l'évaluation de la performance du Groupe et de sa direction, et (iii) significatives au regard de leur impact dans les états financiers.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des retours de produits, remises, ristournes et autres avantages accordés aux clients constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons évalué le caractère approprié des principes comptables du Groupe relatifs à la comptabilisation des retours de produits, remises, ristournes et autres avantages accordés aux clients, eu égard au référentiel IFRS.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place dans les entités commerciales du Groupe, permettant d'évaluer et de comptabiliser les éléments venant en déduction du chiffre d'affaires, notamment à la clôture, et nous avons testé, par échantillonnage, les principaux contrôles de ce dispositif.</p> <p>Des tests substantifs ont par ailleurs été réalisés, afin d'apprécier l'estimation des retours de produits et des avantages accordés aux clients. Ces tests ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser les méthodes d'évaluation utilisées, en particulier, par un examen critique des hypothèses retenues, le contrôle de la permanence des méthodes et l'analyse de l'antériorité et du débouclage des provisions de l'exercice antérieur ; • rapprocher les données statistiques issues de l'expérience passée et les conditions contractuelles aux données figurant dans les systèmes d'information dédiés à la gestion des conditions commerciales ; • vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des écritures correspondantes (incluant l'engagement résiduel à la clôture), leur enregistrement en comptabilité et leur présentation dans les comptes consolidés.

Evaluation des provisions pour risques fiscaux et positions fiscales incertaines

Voir les notes 6 – Impôts sur les résultats et 12 – Provisions pour risques et charges – Passifs éventuels et litiges en cours significatifs, de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre Groupe est exposé à différents risques liés à la marche des affaires, notamment des risques de nature fiscale.</p> <p>Lorsque le montant ou l'échéance peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, un passif d'impôt est reconnu au titre de ces risques. Dans le cas contraire, votre Groupe présente une information sur les passifs éventuels dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p> <p>La note 12.2.1 « Contentieux fiscaux » des comptes consolidés expose notamment la situation de contentieux fiscaux au Brésil et en Inde, pour lesquels les réclamations de l'administration s'élevaient respectivement à M€ 631 et M€ 234.</p> <p>Les positions fiscales incertaines sont classées au bilan sur la ligne passifs d'impôt non courants pour M€ 224 au 31 décembre 2024.</p> <p>Nous avons considéré que la détermination et l'évaluation de ces éléments constituaient un point clé de l'audit compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du degré élevé de jugement requis de la direction pour déterminer les risques devant faire l'objet d'une provision et évaluer avec suffisamment de fiabilité les montants à provisionner ; • de l'incidence potentiellement significative de ces provisions sur le résultat de votre Groupe. 	<p>Afin d'identifier et d'obtenir une compréhension de l'ensemble des positions fiscales incertaines, des passifs existants ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant, nous nous sommes entretenus, à différents niveaux de l'organisation, en France et à l'étranger, avec les directions fiscales.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour identifier et évaluer ces risques. Nous avons corroboré la liste des litiges fiscaux identifiés avec les informations fournies par les directions fiscales et les principaux conseils fiscaux du Groupe.</p> <p>Concernant les principales positions fiscales incertaines et risques fiscaux pour lesquels un passif est constitué, nous avons évalué la qualité des estimations de la direction en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés.</p> <p>Nous avons également effectué une analyse rétrospective en comparant les montants payés sur les dernières années avec les montants antérieurement provisionnés.</p> <p>Nous avons, le cas échéant en intégrant des experts en fiscalité dans notre équipe, réalisé les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous avons examiné les éléments de procédure et/ou les avis fiscaux ou techniques rendus par des conseils externes choisis par la direction, afin d'apprécier le bien-fondé d'un passif ; • nous avons effectué, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, un examen critique des estimations de risques et nous avons contrôlé que les évaluations retenues par la direction se situent dans ces fourchettes jugées acceptables ; • lorsque cela était pertinent, nous avons contrôlé la permanence des méthodes utilisées pour ces évaluations. <p>Concernant les passifs éventuels, nous avons, le cas échéant en intégrant des experts en fiscalité, examiné les éléments de procédure et/ou les avis fiscaux ou techniques rendus par des conseils externes choisis par la direction afin d'apprécier le bien-fondé d'une absence de provision.</p> <p>Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société L'Oréal par votre assemblée générale du 29 avril 2004 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 21 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 17 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

David Dupont-Noel

ERNST & YOUNG Audit

Céline Eydiou-Boutté